BnF Gallica

Annales des Missions étrangères de Paris

Source gallica.bnf.fr / Missions étrangères de Paris

{BnF Gallica

Missions étrangères de Paris. Auteur du texte. Annales des Missions étrangères de Paris. 1918-05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d’une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l’exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

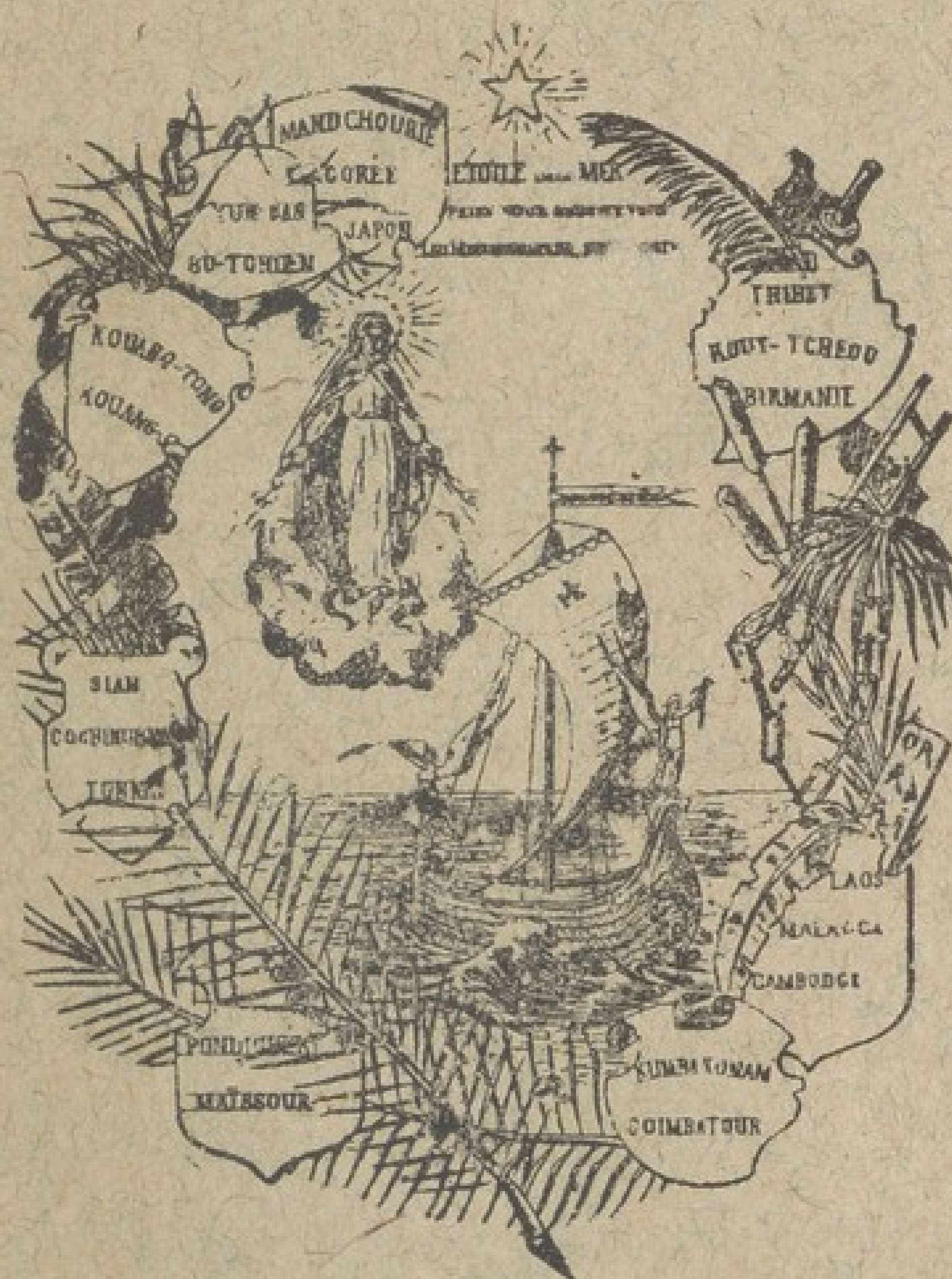
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

XXe ANNÉE
N° 121. — MAI-JUIN 1918

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ DES
MISSIONS-ÉTRANGÈRES
ET DE
L'ŒUVRE DES PARTANTS



PARIS

AUX
BUREAUX DE L'ŒUVRE
26, Rue de Babylone, 26

SÉMINAIRE
DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES
128, Rue du Bac, 128

ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS

Les *Annales de la Société des Missions-Etrangères et de l'Œuvre des Partants* paraissent régulièrement tous les deux mois. Deux exemplaires de chaque numéro sont envoyés à chaque Zélatrice de l'Œuvre des Partants. Les Zélatrices doivent faire passer ces numéros aux membres qui composent la dizaine.

Le prix annuel de l'*Abonnement* est pour la France : **3** francs ; pour l'étranger : **4** fr.

Prière d'adresser :

Les communications concernant l'Œuvre à M. le Directeur de l'Œuvre des Partants, rue du Bac 128, Paris VII^e.

Ou

A Madame la Présidente de l'Œuvre des Partants, rue de Babylone 26, Paris VII^e.

Les envois d'argent pour cotisations et abonnements par mandats ou timbres à Mademoiselle Anna Laroche, caissière-comptable de l'Œuvre des Partants, rue de Babylone 26, Paris VII^e.

ŒUVRE DES PARTANTS

EN FAVEUR DU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE PARIS

Erection. — L'Œuvre des Partants a été érigée canoniquement dans la Chapelle du Séminaire des Missions-Etrangères par ordonnance de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris, en date du 6 janvier 1886.

But. — l'Œuvre a pour but de fournir le trousseau : objets du culte, linge de corps, et de payer le voyage des jeunes missionnaires qui partent chaque année pour les 31 missions de la Société.

Moyens. — 1° *La Prière*, en union avec la Très-Sainte et Immaculée Vierge Marie et les saintes femmes de l'Evangile, pour la conversion des infidèles ; 2° *la Souscription*, soit annuelle de 5 francs, soit perpétuelle de 120 francs ; *le Travail*, des Zélatrices et des Associées, qui confectionnent la plus grande partie du trousseau des Partants, en même temps qu'elles réparent et entretiennent la lingerie des élèves du Séminaire.

INDULGENCES

accordées aux Associées de l'Œuvre des Partants

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné bénir cette pieuse Association et l'a enrichie des indulgences suivantes applicables aux vivants et aux morts :

1° *Une indulgence plénière*, pour les Zélatrices et les Associées, qui assisteront à la messe célébrée chaque mois à leurs intentions dans la chapelle du Séminaire des Missions-Etrangères, ou, si elles sont absentes de Paris ou empêchées, dans une autre église ou chapelle, si, s'étant confessées et ayant communié, elles prient aux intentions du Souverain Pontife ;

2° *Une indulgence plénière*, spéciale aux Zélatrices qui recueillent les offrandes d'au moins dix Associées, aux fêtes de l'Immaculée-Conception, de saint Joseph, de saint François Xavier et de sainte Thérèse, patrons de l'Œuvre, sous les mêmes conditions que ci-dessus ;

3° *Une indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines*, une fois par semaine, aux Zélatrices et Associées qui travailleront au moins deux heures, un jour par semaine, à la confection du trousseau et du vestiaire des Séminaristes, et qui réciteront pour les païens les prières spécialement ordonnées ;

4° *Une indulgence partielle de 300 jours* aux Zélatrices et Associées qui réciteront, une fois le jour, l'invocation suivante : *Etoile de la mer, priez pour nous et pour les missionnaires navigants ;*

5° *Une indulgence plénière*, aux fêtes plus haut indiquées de l'Immaculée-Conception, de saint Joseph, de saint François Xavier et de sainte Thérèse, est accordée à ceux et à celles qui versent à l'Œuvre le montant d'une *cotisation perpétuelle*. Cette indulgence comme les précédentes est applicable aux défunts, et pour la gagner, sont requises la confession, la sainte communion et des prières aux intentions du Souverain Pontife.

ANNALES

DE LA

Société des Missions-Etrangères

SOMMAIRE

Rapport sur la mission du Setchoan méridional, par **Mgr Fayolle.** — De quelques Sociétés financières en Chine (*fin*). — *Cochinchine septentrionale* : Confesseurs de la foi de 1848 a 1862, par **M. Bernard.** — *Cochinchine occidentale* : Etat de la Mission. — Monographie de la paroisse de Saïgon, par **M. Soullard.** — Les Ecoles catholiques au Kouytcheou. — Guérison de Pierre Huy, lettre de **M. Lemasle.** — Jésus-Hostie. — Du front : Citations.

RAPPORT

SUR LA MISSION DU SETCHOAN MÉRIDIONAL

Par Monseigneur Fayolle,

Coadjuteur.

(Fin[1])

M. Pierrel, aidé de son personnel, de plusieurs chrétiens et païens de bonne volonté, se met immédiatement à la besogne. Par un hasard providentiel, il a sous la main de vieilles poutres, bien sèches. On les réunit trois à trois avec des traverses de bois solidement clouées. Ce sont autant de radeaux improvisés. Ils flottent à vide. Chargés, ils prennent une tournure de sous-marins. Peu importe. Les religieuses passent les premières, deux à deux, assises dans l'eau pour ne pas s'exposer à chavirer et à se noyer. Leur exemple donne du courage aux Chinoises. Petites et grandes se confient résolûment, à tour de rôle, à ces bacs de fortune. L'opération est délicate. Elle s'achève enfin, par bonheur, sans accident. Il faut la répéter en deux autres endroits pour arriver au pied d'un mamelon situé en dehors de la ville,

[1] *Ann. M.-E.*, an. 1918, n° 120.

à près de trois kilomètres de la mission. Nous avons là, au sommet, un hospice, genre chinois, c'est-à-dire très pauvre, et une petite école. Les chrétiennes se tassent à l'hospice ; les religieuses et les élèves se blottissent à l'école.

M. Pierrel n'a pas quitté ses ouailles un instant. Son intervention ici ou là, sa présence partout, ont aplani bien des difficultés. Tout le monde est mouillé, et les habits de rechange ont « bu » sur les radeaux. M. Pierrel fait allumer du feu. Faute de lit et de paille, il faut disposer des portes et des planches sur la terre nue. Les provisions de bouche sont insignifiantes, il procurera des vivres à ces dizaines et dizaines de personnes. Il rentre à la mission, trempé de la tête aux pieds. Il fait serrer vêtements et couvertures dans des caisses en peau, pour les mieux protéger contre l'eau de la rue et la pluie du ciel. Ce premier envoi est suivi par un second non moins utile, par une provision de riz cuit, l'unique mets, avec des piments, du souper.

La crue perd, vers les seize heures, de sa rapidité et de sa violence. Elle reste stationnaire de dix-sept à dix-huit heures ; puis elle baisse lentement, comme à regret. Il était temps, dix centimètres de plus et nous étions obligés de nous réfugier aux mansardes. Mais que nous réserve la nuit ? La prudence est la mère de la sûreté. M. Pierrel fait préparer d'autres radeaux. Grâce à Dieu, nous n'aurons pas à nous en servir. Le 23, à cinq heures, l'eau s'est retirée d'un mètre. Elle continue à diminuer pendant la journée. Elle a atteint, dans une partie de nos établissements, une hauteur de 2 mètres, laissant après elle une épaisse couche de vase nauséabonde, que M. Pierrel, par manque de main-d'œuvre, a toute la peine du monde à faire enlever les jours suivants.

*
* *

Délivrés de l'inondation, nous avons à faire face à un autre danger non moins pressant. Nous apprenons le 23, de source sûre, que les soldats du Setchoan ont été battus par ceux du Yunnan à Matatsin (30 kilomètres d'ici). Ces derniers profiteront sans doute de leur victoire qui paraît complète. Le siège de Kiatin est pour nous imminent. Situés sur une éminence et à proximité d'un camp important de Setchoanais, l'hospice et son école seront très exposés au bombardement. Il faut donc ramener aujourd'hui, à la mission, les nombreuses personnes que nous avons eu tant de peine à éloigner hier. M. Pierrel va les chercher. Ce n'est plus dans l'eau comme la veille, c'est dans la boue jusqu'aux genoux qu'elles rentrent avant midi.

A l'aube du 24, il ne pleut plus depuis plusieurs heures. La boue

est moins gluante. Nous en profitons pour conduire à sa dernière demeure une religieuse, Mère Marie-Samuel, décédée le 18 juillet, que l'inondation nous a empêchés d'inhumer le 21. Mère Marie-Samuel s'était occupée avec fruit du dispensaire. Elle avait un avantage précieux dans nos régions, elle parlait bien le chinois. Ce n'était pas sa seule qualité ; sa charité, sa douceur, son savoir-faire étaient hautement appréciés des chrétiens et des païens. Les Chinois font des dépenses quelquefois ruineuses pour leurs défunts. Ils ne conçoivent pas de funérailles faites sans grand bruit. Pour eux, les nôtres manquent d'apparât. C'est pourquoi, ils reprochent sans cesse aux chrétiens de ne pas honorer leurs morts. Tenant, pour une fois, compte de cette mentalité, M. Pierrel juge avec raison que l'enterrement solennel d'une religieuse, aussi honorablement connue et aussi universellement estimée que l'était Mère Marie-Samuel à Kiatin, pourra faire une heureuse impression sur la population. Les chrétiens répondent tous à son invitation. Au signal donné, le cortège se forme en bon ordre devant l'église. Le chant des prières commence aussitôt et alterne avec la récitation du chapelet. Le défilé se déroule, une heure durant, par les principales rues de la ville, entre deux haies de curieux sympathiques, respectueux, reconnaissants en quelque sorte de ce que nous osions nous produire au grand jour, à la veille d'événements peut-être graves. Cette manifestation semble leur inspirer confiance.

*
* *

Une rumeur, ce matin invraisemblable, devient une certitude cet après-dîner. Le préfet s'est enfui pendant la nuit. Il n'est pas parti seul. Le général commandant la place a pris lui aussi la poudre d'escampette, accompagné, pour moins attirer l'attention, de quelques-uns seulement de ses plus fidèles partisans. Fonctionnaires, officiers, soldats imitent pour la plupart le geste de leurs supérieurs. Les uns s'enfuient, les autres se terrent. Les deux frères du préfet et son fils se réfugient à la mission, rejoints quelques instants plus tard par d'autres fonctionnaires et de gros commerçants. Les prisons sont ouvertes ; Kiatin reste à la merci de la lie du peuple. Nos deux écoles de garçons dans un endroit plus élevé que nos trois écoles de filles ont moins souffert. Nettoyées à la hâte, elles sont bondées de sinistrés des faubourgs. Dortoirs, salles d'étude, classes, corridors, préau, coins et recoins, tout est occupé. C'est dans ce pêle-mêle indescriptible que M. Pierrel réussit enfin à installer tant bien que mal, plutôt mal que bien, ces Messieurs qui, hier encore, nous regardaient

du haut de leur suffisance, et qui aujourd'hui abritent à notre ombre leur poltronnerie.

Kiatin est bâti sur la large bande de terre formée par le confluent du Fouho et du Tongho. Sur la rive opposée à la ville, le Fouho côtoie une chaîne de collines abruptes, faciles à défendre. Celui qui occupe ces hauteurs est maître de la place. La chose est tellement évidente qu'elle frappe plusieurs des officiers vaincus à Matatsin, et qui se replient précipitamment sur Kiatin. Ils s'efforcent de faire comprendre à quelques-uns de leurs braves, une centaine, qu'il faut à tout prix garder le principal défilé, pour donner à l'armée le temps de se reformer à l'arrière. Ceux-ci s'y résignent enfin, à une condition cependant, et cette condition est *sine qua non*. Des barques, en nombre suffisant, seront prêtes, jour et nuit, pour les transporter sur la rive opposée. A midi et demie, fusillade lointaine. Nous nous informons : « Les sentinelles laissées de l'autre côté du Fouho s'embarquent, nous dit-on, les Yunnanais ne sont pas loin. » Effectivement ces derniers annoncent leur arrivée à dix-sept heures par trois coups de canon. Le premier obus siffle à une faible hauteur au-dessus de nos têtes; les deux autres sont tirés dans une direction différente. Ils sont suivis de quelques coups de fusil. Canonnade et fusillade intermittente jusqu'au soir et pendant la nuit. Les Setchoanais ne répondent pas. Ils préparent sans doute leur retraite stratégique ! C'est bien cela. Au petit jour, il ne reste pas un seul de leurs soldats dans les environs. Les Yunnanais donnent, vers sept heures, des signes non équivoques d'impatience. Quelques salves rappellent aux autorités qu'elles ont un devoir à remplir. A cette nouvelle injonction, la Chambre de commerce leur députe des parlementaires. A neuf heures, le drapeau blanc est arboré ; à dix heures, les vainqueurs font leur entrée en ville (25 juillet). Ils sont un millier à peine.

* * *

Tchentou, la riche capitale du Setchoan, tente visiblement les Yunnanais. Faire vite, avant que les Setchoanais aient le temps de se reconnaître, telle est la meilleure, sinon l'unique chance de succès. Le 26 et le 27 juillet, le général yunnanais porte son armée en avant sans assurer ses derrières. Manœuvre hardie, mais dangereuse. Les Setchoanais voient la faute. Leurs contingents reformés harcèlent sans trêve le flanc gauche de l'ennemi, évitant avec soin de se laisser accrocher sérieusement. Les Yunnanais s'emparent de Tsinchen ; mais ils se heurtent sous les murs de Meitcheou à des forces imposantes. La bataille s'engage. Pendant ce temps-là, un millier de

nouvelles recrues, réunies à la hâte à Omei et à Kiakiang, tombent à l'improviste le 1er août sur Kiatin, que sa garnison yunnanaise, de quelques dizaines de soldats, est impuissante à défendre. Nous changeons une fois encore de maître. Les nouvelles sont depuis lors assez confuses. Aujourd'hui 12 août, il est officiel, ce qui ne veut pas dire certain, que les Yunnanais, repoussés à Meitcheou et à Tsinchen, se retirent, pour ne pas être coupés de leurs bases, sur Yuinhien, par les districts accidentés de Jencheou et de Tsinyen.

Bon nombre de missionnaires et de prêtres indigènes ont éprouvé dans leurs districts les mêmes soucis, les mêmes émotions que M. Pierrel et son vicaire, M. Mathieu Ly le jeune, à Kiatin ; MM. Gire, Biron, Morge, Petit, Corfmat ont eu leur église, leur résidence et leurs écoles inondées. Plus de 20 oratoires secondaires et leurs écoles, des pharmacies, etc. ont subi le même sort. Les villes de Kienoui, Tsinchen, Tsinyen, Jencheou, Yang, (j'en omets) ont été prises et reprises par les belligérants. M. Jacques Ouang, l'aîné, et son vicaire, M. Philippe Nien, ont dû leur salut à une protection spéciale de la divine Providence. M. Joseph Nien est assiégé à Tsetcheou par les Setchoanais. Que se prépare-t-il à Yunhien, district de M. Rochette et à Tselieoutsin, district de M. Champion? Les Yunnanais y concentrent des troupes et du matériel. A Souifou, ils déployent une activité jusqu'ici inconnue. Les tranchées qu'ils creusent, les routes qu'ils construisent, les autres travaux qu'ils exécutent sur les collines dominant la ville, disent assez qu'ils ne l'évacueront pas sans combattre, à moins qu'elle consente à une « kolossale » indemnité de guerre. J'apprends à l'instant qu'un bon millier de soldats du Kouitcheou ont occupé la ville de Loutcheou. C'est sans doute une simple avant-garde.

En ce moment, les généraux setchoanais acceptent comme soldats tous les bandits qui consentent à se laisser militariser. Le fait suivant donne une idée de la mentalité de ces nouvelles recrues. Leur premier exploit, en entrant dans Omei, a été de délivrer les malfaiteurs emprisonnés. Effrayé, le sous-préfet s'est réfugié précipitamment chez M. Mathieu Ly, l'aîné. En trois jours, ces soldats libertaires lui ont donné trois successeurs. A Penchan, M. Jouve sollicité, a mis, pendant les vacances, son école de garçons à la disposition de la Croix-Rouge setchoanaise. Les choses ne se passent pas partout aussi bien. M. Lebreton a réussi à grand'peine à sauver ses établissements de la soldatesque. Ailleurs, à Tsitienpou, district de M. Petrus Ly, des reîtres aussi lâches qu'indisciplinés, ont ligotté, puis battu le catéchiste qui s'opposait à la déprédation de l'école et de la pharmacie. A Tsinyen, l'école de filles a été me-

nacée à plusieurs reprises. A Kuinlien, M. J.-B. Tchen a vu sa résidence attaquée en plein jour par une centaine de malandrins. Sachant bien qu'ils ne seraient pas inquiétés, ils perquisitionnèrent partout, lentement, sans se presser, à l'église, à la cure, aux écoles de garçons et de filles, aux hospices des hommes et des femmes, faisant main basse sur tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance. M. J.-B. Tchen avait eu le temps heureusement de consommer les saintes Espèces. A Tseleoukan, des voleurs moins hardis ont profité d'une courte absence de M. Le Roux pour faire chez lui une visite nocturne. M. Bec a eu une pharmacie dévalisée, et M. Renault une école de nouveaux chrétiens saccagée. A Yuinlin M. Lou a pu assister de sa fenêtre au pillage des principaux commerçants de la ville.

Un vapeur, chargé d'une riche cargaison, quittait Souifou à destination de Tchongkin, les premiers jours du mois de mai. Il était, quelques heures plus tard, assailli par plusieurs centaines de pirates échelonnés sur les deux rives, et qui tuèrent sept personnes et en blessèrent un grand nombre. Entre temps, des affiliés, montés avant le départ comme passagers, forçaient l'arme au poing, les officiers du bord à faire échouer le vapeur. L'attaque eut lieu en aval de Kiangan, sur les limites des districts de M. Breuil et de M. Petit ; elle aurait pu se produire aussi bien dans l'un ou l'autre des districts aussi troublés de MM. Galibert, Pierre Ly, Renault, Jacques Ouang, le jeune, et Etienne Yong, qui s'étendent le long du fleuve Bleu.

*
* *

L'intérieur des terres n'est pas moins agité que les bords du Fleuve Bleu. Communs dans les districts de MM. Chareyre, Masson, Augustin Yang et Ou, les pillages ne sont pas rares dans les districts plus paisibles de MM. Nicolas Tchen et Jean Ly. C'est la frontière sino-lolotte qui a le moins souffert des désordres. Maîtres absolus chez eux, les Lolos cultivent l'opium en grand. Les Chinois, fumeurs incorrigibles, le leur achètent à des prix rémunérateurs. L'intérêt a rapproché ces ennemis héréditaires. Les exactions de ceux-ci sont devenues moins criantes, les razzias de ceux-là moins fréquentes dans les districts limitrophes de MM. Martin, Jacques Ly, Biron et Tang.

Arrêté deux fois, M. Cambourieu s'en est tiré à bon marché. Moins heureux, M. Dubois a été frappé brutalement par quelques énergumènes à Tchouyuenpou. Plusieurs latinistes ont été détroussés, plusieurs maîtres et maîtresses d'école ont été fouillés, beaucoup d'élèves, garçons et filles, ont été molestés par les voleurs de grand

chemin. Les païens ne sont pas plus épargnés que les chrétiens. Je ne connais pas de district où il n'ait pas été commis de nombreux actes de banditisme .

Dans cet état d'anarchie générale, les voyages sont toujours difficiles et parfois périlleux. Les meilleures précautions n'écartent pas tous les dangers. Malgré ces difficultés, la visite des chrétiens, sauf de rares exceptions, a été faite régulièrement, et nos œuvres d'instruction et de charité ont été dans leur ensemble maintenues. Nous avons eu 99.975 confessions annuelles ou répétées, 174.475 communions pascales ou de dévotion, 582 extrême-onctions, 1.691 baptêmes d'adultes ou conversions d'hérétiques, 12.295 baptêmes d'enfants de païens en danger de mort. Quatre districts ont fourni plus de 100 baptêmes d'adultes; ceux de MM. Mathern, Dubois, Joseph Nien et Jacques Ouang l'aîné, aidé de M. Philippe Nien; deux, plus de 1000 baptêmes d'enfants de païens : ceux de MM. Chinchole et Bec; et cinq, plus de 500: ceux de MM. Chareyre, Galibert, Le Roux, Corfmat et Jean Ly.

126 élèves ont fréquenté nos écoles primaires, et 4.024 nos écoles paroissiales.

L'hôpital a reçu 780 malades qui y ont passé 27.390 journées; 94.055 malades ont été visités aux deux dispensaires et 122.950 dans nos 85 pharmacies. L'hôpital et les dispensaires sont desservis par les Franciscaines Missionnaires de Marie. Les pharmacies sont tenues par des médecins chinois, connus sous le nom de baptistes.

Ces résultats, tout modestes qu'ils sont, supposent de la part des missionnaires et des prêtres indigènes, du personnel religieux, et du personnel laïque, une bonne volonté à toute épreuve, un courage que rien n'arrête, une persévérance que rien ne rebute. Pour bien comprendre la vie qu'ils ont vécue, il faut la vivre soi-même.

Les soucis du procureur sont d'un autre genre. Où trouver de l'argent? De quelle manière le faire venir à Souifou? Comment, de là, le distribuer jusqu'aux extrémités de la mission? Trois questions que M. Garrel s'est posées souvent sans arriver toujours à les résoudre.

M. Puech a poursuivi au prix de mille difficultés les travaux de Kiakiang. Nos établissements de ce chef-lieu de district ont été incendiés. Il est urgent de les remplacer. J'ai eu le 17 juin la consolation de bénir l'église de Hongya au milieu d'un concours extraordinaire de chrétiens et de païens. Cette église, construite avant la guerre, fait honneur à M. Puech. Le curé, M. Vincent, veut que le temple spirituel soit digne du temple matériel; Dieu l'accordera à ses efforts de tous les jours.

La conduite de nos séminaristes est bonne. Nous désirerions leur

santé meilleure. Le Probatorium, confié à la sollicitude paternelle de M. Tarrise et le séminaire comptent 70 élèves sous la sage direction de M. Scherrier, secondé par MM. Brotte et Boissière.

M. Raison est chargé de l'école des catéchistes-baptistes, et M. Pierrel de l'école des institutrices dites de la Doctrine Chrétienne. La première date de 1911, la seconde de 1913. Les débuts de l'une et de l'autre sont satisfaisants. M. Bénezet, dont la santé chancelante paralyse le zèle depuis des années, assure, dans la mesure de ses forces, le service religieux aux Franciscaines de Souifou.

DE QUELQUES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES EN CHINE

(Fin[1]).

V. Société des Tsy Hien ou Sept Sages.

Cette Société se compose de 7 associés qui sont supposés sages et ennemis des querelles.

1. Les associés s'entendent pour déterminer la quote-part que chacun d'eux aura à apporter, et la durée de chaque exercice d'usufruit, qui est plus long ou plus court selon que le capital est plus ou moins important.

2. On fixe aussi le titre de l'argent à fournir ; c'est d'ordinaire du Kieou lou see c'est-à-dire 0,96.

3. L'ordre des usufruitiers est tiré au sort : on sait aussi la quote-part que chacun devra apporter à chaque réunion de la société, et à quelle époque chacun entrera en jouissance. Le premier associé ne tire pas au sort, il reçoit purement et simplement dans la première assemblée la somme qui a été convenue.

4. Tous les usufruitiers reçoivent à tour de rôle la même somme ; ils la rendent augmentée des intérêts, en quatre fois, dans les 4 assemblées qui suivent leur jouissance. Ceux qui n'ont pas encore été usufruitiers versent leur quote-part dans les 4 premières séances, puis attendent sans plus rien verser que leur tour d'usufruit arrive.

5. L'usufruitier preneur, en entrant en jouissance, offre un repas à ses associés chez lui.

6. Le capital de la société est d'ordinaire 20 taëls, comme dans le tableau ci-après.

Cela posé :

Le premier associé ou promoteur reçoit 20 taëls, ou 3 taëls 3 tsien 3 fen de chacun des six autres membres. Chaque année, à chacune des

[1] *Ann. M.-E.*, 1918, n° 120.

TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ TSY HIEN

Assemblées	I	II	III	IV	V	IV	VII
Ursufruitiers	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e
Ils reçoivent du	2 $3^{t}33$	1 6^{t}	1 6^{t}	1 6^{t}	1 6^{t}	2 6^{t}	3 6^{t}
»	3 »	3 $2^{t}8$	2 »	2 »	2 »	3 »	4 »
»	4 »	4 »	4 »	3 »	3 »	4 »	5 »
»	5 »	5 »	5 »	5 $0^{t}667$	4 »	5 »	6 »
»	6 »	6 »	6 »	6 »			
»	7 »	7 »	7 »	7 »			
TOTAL. . .	$19^{t}98$	20^{t}	20^{t}	$20^{t}001$	24^{t} *a*	24^{t} *b*	24^{t} *c*

4 assemblées qui suivent sa jouissance, il rend 6 taëls, capital et intérêts réunis ; ce qui fait qu'au bout de 4 ans il a payé 24 taëls.

Le second associé, à la 2e réunion, reçoit 6 taëls du premier et de chacun des cinq autres 2t8 tsien, en somme 20 taëls juste. Dans chacune des 4 réunions qui suivront sa jouissance, il devra verser lui aussi 6 taëls en remboursement.

Le troisième associé, à la 3e réunion, reçoit 12 taëls des 2 premiers, et 2 taëls de chacun des 4 autres, en tout 20 taëls. Il versera 6 taëls de remboursement dans chacune des 4 réunions suivantes.

Le quatrième, à la 4e réunion, reçoit 18 taëls des trois premiers et 6 tsien, 6 fen, 7 ly de chacun des 3 autres. Il versera en remboursement 6 taëls dans chacune des trois réunions suivantes.

Dans les 5e, 6e et 7e réunions, chacun des 4 associés précédents versent 6 taëls, ce qui fait 24 taëls ; l'usufruitier preneur n'en reçoit que 20 ; les 4 taëls de surplus sont partagés entre les 3e, 4e, 5e et 6e associés, comme il est indiqué au tableau. Les 1er, 2e et 7e associés n'y on aucune part.

(a) Des 4 taëls de surplus, le 3e associé reçoit 1t,66 et le 4e 2t,34. (b) Des 4 taëls d'excédent, le 3e associé reçoit 1t, le 4e 1t, le 5e 1t,334 et le 6e 0t,666. (c) Des 4 taëls d'excédent, le 3e associé reçoit 0t,866, le 4e 0t535 ; le 5e 1t,666 et le 6e 0t,933.

VI. Société du Kiang Sou.

Cette Société tire son nom de la province du Kiang Sou dans le nord de la Chine.

1. Elle se compose de onze associés, et son capital dont jouit, à tour de rôle, chacun des associés, est de 100 taëls.

2. Au cours de cette société, les premiers usufruitiers versent une quote-part plus forte et les derniers une moindre, comme on le verra au tableau ci-après.

3. L'ordre des associés usufruitiers se tire au sort au moyen des dés. On sait ainsi la quote-part que chacun doit fournir dans les diverses réunions de la société, et l'époque d'entrée en jouissance de chacun. Le promoteur reçoit purement et simplement la somme convenue sans tirer au sort.

4. La durée de l'usufruit de chacun des membres est d'un an, jour pour jour. Tous les associés doivent se réunir à jour fixe et apporter leur quote-part ; ils ne peuvent s'excuser, ni faire défaut, ni sous aucun prétexte se retirer de la société.

5. Tous les associés, du second au onzième inclusivement, versent dans toutes les réunions la même quote-part qu'ils ont versée dans la première ; de sorte que les derniers reçoivent des premiers plus qu'ils ne leur ont donné, et inversement les premiers payent plus aux derniers qu'ils n'ont reçu d'eux ; ainsi, par exemple, le second qui, à la 2e réunion, reçoit du onzième 5t,5, lui paye à la 11e réunion 14t,5,

Tableau de la Société du Kiang Sou.

Assemblées	I		II		III		IV		V		VI	
Usufruitiers	1er		2^e		3^e		4^e		5^e		6^e	
Ils reçoivent du	1	14^{t}5	1	14^{t}5	1	13^{t}5	1	12^{t}5	1	11^{t}5	1	10^{t}5
»	3	13,5	3	13,5	2	14,5	2	14.5	2	14,5	2	14,5
»	4	12,5	4	12,5	4	12,5	3	13.5	3	13,5	3	13,5
»	5	11,5	5	11,5	5	11,5	5	11,5	4	12,5	4	12,5
»	6	10,5	6	10,5	6	10.5	6	10,5	6	10,5	5	11,5
»	7	9,5	7	9,5	7	9,5	7	9,5	7	9,5	7	9,5
»	8	8,5	8	8,5	8	8,5	8	8,5	8	8,5	8	8,5
»	9	7,5	9	7,5	9	7.5	9	7,5	9	7,5	9	7,5
»	10	6,5	10	6,5	10	6,5	10	6 5	10	6,5	10	6,5
»	11	5,5	11	5,5	11	5,5	11	5,5	11	5,5	11	5,5
Total. . .	100^t		100^t		100^t		100^t		100^t		100^t	

Assemblées	VII		VIII		IX		X		XI	
Usufruitiers	7^e		8^e		9^e		10^e		11^e	
Ils reçoivent du	1	9^{t}5	1	8^{t}5	1	7,5	1	6^{t}5	1	5^{t}5
»	2	14,5	2	14,5	2	14,5	2	14,5	2	14,5
»	3	13.5	3	13.5	3	13,5	3	13,5	3	13,5
»	4	12,5	4	12,5	4	12,5	4	12,5	4	12,5
»	5	11,5	5	11,5	5	11,5	5	11.5	5	11,5
»	6	10,5	6	10,5	6	10,5	6	10,5	6	10 5
»	8	8,5	7	9,5	7	9,5	7	9,5	7	9,5
»	9	7,5	9	7,5	8	8 5	8	8,5	8	8,5
»	10	6,5	10	6,5	10	6,5	9	7,5	9	7,5
»	11	5.5	11	5,5	11	5,5	11	5,5	10	6,5
Total. . .	100^t		100^t		100^t		100^t		100^t	

6. Le premier associé ou promoteur n'est tenu de rendre à chaque usufruitier que la somme qu'il en a reçue. Ainsi, à la première réunion, il a reçu 14^{t},5 du second, il lui donnera 14^{t},5 à la seconde ; il a reçu 13^{t},5 du troisième, à la troisième réunion, il lui rendra 13^{t},5 et ainsi des autres. A la dissolution de la société, il n'aura donc payé que juste ce qu'il aura reçu : 100 taëls.

Au 7^{e} mois, d'après les conventions, le promoteur se porte caution de tous les autres. Si donc, quelqu'un au cours de la société, fait défaut ou devient insolvable, c'est lui qui doit fournir sa quote-part ; et de plus il est tenu à supporter toutes les dépenses des diverses réunions de la société.

VII. Autre Société Tche Kong ou Très juste.

Ainsi nommée probablement parce que l'intérêt y est modique, et que tous les associés, à l'exception du promoteur, sont exonérés d'une partie de cet intérêt. Cette société est très ancienne ; on en ignore l'auteur et aussi le temps où elle a été inventée.

1. Les associés s'entendent sur le montant du capital social, qui est pour l'ordinaire de 60 taëls. Le tirage au sort règle l'ordre d'usufruit de chacun, à l'exception du premier.

2. Le promoteur doit s'adjoindre 10 associés, qui, à la première réunion, lui donnent chacun 6 taëls ; au total 60 taëls.

3. Dans les assemblées suivantes, chaque associé verse la quote-part à laquelle l'obligent les règles de la société, suivant son ordre d'usufruit, comme on le voit au tableau ci-joint.

4. La durée de l'usufruit de chacun est de un an entier, jour pour jour. Au jour convenu, on se réunit et chacun verse sa quote-part. Si l'on n'a pas fait le tirage au sort dans la première réunion, pour déterminer le rang des usufruitiers, ce qui arrive parfois, on le fait dès la seconde.

5. L'usufruitier preneur réunit chez lui ses coassociés et leur offre un repas.

6. Pour parer à tout inconvénient de non paiement, l'usufruitier doit fournir caution ou présenter un répondant qui, à son défaut, paiera sa quote-part.

7. L'usufruitier est tenu de rendre le capital et les intérêts dans l'espace de cinq années, par cinquièmes. Ceux qui ne sont pas encore entrés en jouissance ne versent leur quote-part qu'aux quatre premières réunions, puis attendent, sans plus rien payer, leur tour d'usufruit.

Cela posé :

Le premier associé ou promoteur, qui a reçu 60 taëls à la première réunion, est tenu de verser, aux cinq réunions suivantes, tant pour le capital que pour les intérêts, la somme de 15 taëls, ce qui fait qu'au bout de cinq ans il a payé 75 taëls.

Le second usufruitier, en entrant en jouissance, reçoit du premier 15 taëls, et de chacun des neuf autres associés 4^{t},5, en tout 55 taëls

TABLEAU DE LA SECONDE SOCIÉTÉ TCHE-KONG.

Assemblées	I	II	III	IV			
Usufruitier	1er	2e	3e	4e			
Ils reçoivent du » » » » » » » » »	2 6t 3 » 4 » 5 » 6 » 7 » 8 » 9 » 10 » 11 »	1 15t 3 » 4 » 5 » 6 » 7 » 8 » 9 » 10 » 11 »	1 15t 2 » 4 3.3333 5 » 6 » 7 » 8 » 9 » 10 » 11 »	1 15t 2 » 3 » 5 1.8775 6 » 7 » 8 » 9 » 10 » 11 »			
TOTAL . . .	60t	55t5	56t6664	58t1425			
Assemblées	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI
Usufruitier	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e
Ils reçoivent du » » » »	1 15t 2 » 3 » 4 »	1 15t 2 » 3 » 4 » 5 »	2 13t8 3 10,2 4 10,8 5 12,6 6 11,6	3 15t 4 9. 5 10,2 6 10,8 7 15,	4 15t 5 12. 6 10,2 7 10,8 8 12,	5 12t 6 11,4 7 » 8 12,6 9 12.	10 12,6 6 9t 7 11,4 8 12,6 9 13,8
TOTAL . .	60t	60t	59t	60t	60t	59t4	60t

5 tsien. Il est tenu de verser 15 taëls chaque année pendant trois ans aux réunions de la société, puis pendant deux ans 43t,8.

Le troisième usufruitier, à la fin de la deuxième année, reçoit des deux premiers 30 taëls, et de chacun de 8 autres associés 3t,3333, ce qui lui fait en tout 56t,6664. Pendant 3 ans il versera 15 taëls chaque année, pour remboursement, puis pendant deux ans encore 10t,2.

Le quatrième usufruitier reçoit des 3 premiers 45 taëls, et de chacun des sept autres 1t,8775, en tout 58t,1425. Il en opère le remboursement en payant 15t à la 5e réunion ; 10t,2 à la 6e ; 10t,8 à la 7e ; 9t à la 8e, et 15 taëls à la 9e réunion.

Le cinquième usufruitier reçoit 60 taëls des 4 premiers. Le sixième et les autres, jusqu'au dernier, reçoivent de chacun des cinq usufruitiers, qui les ont immédiatement précédés, une quote-part dont la somme n'excède pas 60 taëls.

VIII. Société Che Tsong ou Vulgaire.

C'est la plus commune et la plus simple. Elle n'a pas de dénomination spéciale, on l'appelle d'ordinaire « société pécuniaire » Tsien houy, s'il s'agit de monnaie de cuivre ; « société d'argent » Yn houy, si les quote-parts sont fournies en argent ; « société de riz » Kou houy, my houy, si le capital est représenté par des mesures de riz ; on ne connaît ni son inventeur, ni l'époque de son invention.

1. Le nombre des membres qui la composent est ordinairement de 11, il peut être augmenté à volonté. Le capital et sa nature sont limités au gré des associés ; il en est de même de la durée de l'usufruit, qui est plus longue ou plus courte selon que le capital est plus ou moins important. Cette durée est d'ordinaire d'un an ou 10 mois, quand le capital est important ; elle n'est jamais moindre d'un mois, quand ce n'est qu'une petite somme, comme il arrive entre pauvres ou entre femmes qui apportent 100 ou 200 sapèques, avec un profit de 20 ou 40 sapèques, pour avoir, au temps de leur usufruit, de quoi s'acheter des vêtements ou autres choses nécessaires, et qui ne peuvent s'acheter petit à petit.

2. L'usufruitier offre un repas à ses coassociés. Parfois c'est le promoteur seul qui pourvoit à cette dépense. Dans les petites sociétés à capital insignifiant, ce repas n'est rien ou presque rien.

3. L'ordre des usufruitiers se tire au sort au moyen des dés ; on connaît ainsi la quote-part que chacun doit fournir au cours de la société. Le promoteur ne tire pas au sort ; il est le premier usufruitier et reçoit purement et simplement des autres le capital convenu, en argent ou en nature.

4. Tous les associés contribuent d'une quote-part égale avant leur exercice d'usufruit ; après cet usufruit elle est augmentée des intérêts qui sont les mêmes pour tous.

5. Dans le tableau donné en exemple, le capital initial est de 50 taëls ; chacun des 10 derniers associés verse donc 5 taëls. L'intérêt annuel

Tableau de la Société Che Tsong ou vulgaire.

Assemblées	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI
Usufruitiers	1er	2^{e}	3^{e}	4^{e}	5^{e}	6^{e}	7^{e}	8^{e}	9^{e}	10^{e}	11^{e}
Ils reçoivent du	2 5^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}	1 7^{t}
»	3 »	3 5	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »
»	4 »	4 »	4 5	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »
»	5 »	5 »	5 »	5 5	4 »	4 »	4 »	4 »	4 »	4 »	4 »
»	6 »	6 »	6 »	6 »	6 5	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
»	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	7 5	6 »	6 »	6 »	6 »	6 »
»	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 5	7 »	7 »	7 »	7 »
»	9 »	9 »	9 »	9 »	9 »	9 »	9 »	9 5	8 »	8 »	8 »
»	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 5	9 »	9 »
»	11 »	11 »	11 »	11 »	11 »	11 »	11 »	11 »	11 »	11 »	10 »
Totat. . .	50^{t}	52^{t}	54^{t}	56^{t}	58^{t}	60^{t}	62^{t}	64^{t}	66^{t}	68^{t}	70^{t}

exigé après l'exercice d'usufruit est de 2 taëls. L'intérêt varie naturellement avec le capital.

Cela posé :

Le premier associé ou promoteur reçoit, à la première réunion, de chacun de ses coassociés, 5 taëls pour le remboursement desquels il devra verser, de réunion en réunion jusqu'à la onzième inclusivement, 7 taëls qui représentent le capital et les intérêts convenus. A la dissolution de la société, il aura donc payé 70 taëls. Les frais de la 1re réunion sont à son compte ; on y tire au sort qui sera l'usufruitier suivant.

Le second usufruitier, dans la seconde réunion, reçoit du premier 7 taëls, et de chacun des neuf autres associés 5 taëls ; en tout 52 taëls. Il paiera, comme le premier, 7 taëls dans chacune des assemblées suivantes jusqu'à la dernière. Les frais de cette seconde réunion sont à sa charge. On tire au sort qui sera l'usufruitier suivant.

Le troisième usufruitier, dans la 3e réunion, reçoit des deux premiers 14 taëls, et de chacun des autres associés 5 taëls, en tout 54 taëls, qu'il remboursera en versant 7 taëls à chacune des réunions suivantes, jusqu'à la dernière inclusivement. Les frais de cette 3e réunion sont à sa charge. On y tire au sort quel sera le 4e usufruitier, et ainsi de suite jusqu'à la fin. Le dernier associé, à la dernière réunion, reçoit 7 taëls de chacun de ses coassociés ; il recueille donc une somme de 70 taëls, capital et intérêts compris. L'intérêt perçu au cours de la société se répartit donc ainsi tout entier entre les cinq derniers associés : le 11e qui encaisse 20 taëls ; le 10e 16t ; le 9e 12t ; le 8e 8t et le 7e 4t. Le 6e n'a rien gagné ni perdu, puisqu'il a rendu aux derniers associés l'intérêt qu'il avait reçu des premiers. Toute la perte est donc supportée par les cinq premiers. C'est ce qui arrive presque toujours dans toutes ces sortes de sociétés : l'intérêt perçu dans les premières réunions passe en fait aux derniers usufruitiers.

COCHINCHINE SEPTENTRIONALE

CONFESSEURS DE LA FOI DE 1848 à 1862

Par M. Bernard

Missionnaire apostolique.

(*Suite*[1]).

IV. — Chrétienté de Nhu Lam.

Ce que j'ai à dire de cette chrétienté peut ne pas paraître édifiant, mais je tiens à exposer les faits dans leur vérité. Du reste, qui sait si au dernier moment, malgré les apparences, la contrition et la miséricorde n'ont pas eu leur place ? Voici : le chrétien Joseph Luong sui-

[1] *Ann. M.-E.*, 1918, n° 120.

vait les exilés pour la foi, dans la province de Ha Noi, où il est mort au bout d'un mois de maladie. Il n'avait jamais été d'une conduite exemplaire; on ne pouvait guère louer en lui que son obligeance envers tout le monde. Arrivé au lieu du bannissement, il y prit pour épouse une femme païenne. Vainement, les autres chrétiens lui prodiguèrent-ils les exhortations jusqu'à la mort, il parut toujours ne rien écouter. Son corps est enterré près des murs de la ville où il est décédé.

Les détails me manquent touchant le reste de ce premier district de la province royale.

IIe DISTRICT

I. — Chrétienté de Phu Cam.

1. Etienne Loc, de Phu Cam, père de famille, âgé de 60 ans, auparavant soldat dans la garde du roi Thieu Tri, depuis élevé au grade de capitaine, fut compromis dans l'affaire du martyr Michel Ho-dinh-Hy. Comme on demandait au martyr affaibli par les plus cruelles tortures, si, parmi les chrétiens, il y en avait d'autres que lui de la classe mandarine, il finit par nommer le capitaine Etienne Loc. Des soldats furent aussitôt envoyés pour se saisir de celui-ci et l'amener devant le tribunal, où il confessa avec une noble assurance sa qualité de chrétien. En conséquence, il fut condamné à la prison pour le reste de ses jours. Néanmoins, on l'appela encore à plusieurs reprises, pour le contraindre à l'apostasie par toutes sortes de menaces, de promesses et de tourments; on ne fut pas plus heureux que la première fois. Vint la persécution générale, le 3e mois de l'an 10 de Tu Duc; alors sa peine fut aggravée: on le condamna à l'exil dans la province éloignée de Tuyen Quang. Sa sentence portée, il demeura à la chaîne et au cachot en attendant le départ; la nuit, on le mettait aux entraves. Le 8e mois, le chrétien Paul Huynh, aussi de Phu Cam, étant allé à la prison visiter les nombreux confesseurs qui s'y trouvaient, fut pris et fouillé par les gardiens. Par malheur, ils trouvèrent sur lui un paquet de lettres en caractères latins. De là, grande affaire! Le chrétien Paul, pour éviter de plus grands maux, crut devoir dire que ces lettres lui avaient été remises par le capitaine Loc. Aussitôt, les mandarins, auxquels la chose avait été portée, firent comparaître ce capitaine pour l'interroger à ce sujet. Lui, pour sauver le chrétien Paul et éviter des perquisitions qui auraient amené de nouvelles calamités sur la masse des chrétiens, reconnut les lettres pour siennes. Après quoi, il retourna à sa prison. Ce fut l'an 11 de Tu Duc, le 21 du 6e mois, qu'il partit pour l'exil, en barque jusqu'à Nam Dinh, et à pied, par les provinces de Ha Noi, Son Tay, Hung Hoa, jusqu'à Tuyen Quang. Il y vécut encore deux ans, au cachot et à la chaîne sans interruption, et la nuit aux ceps. Trois jours de dysenterie le mirent aux portes du tombeau. Les confesseurs, nombreux autour de lui, l'assistèrent à ses derniers moments, et recueillirent au milieu des larmes son dernier

soupir. Au plus fort de ses souffrances, on ne l'entendit jamais proférer la moindre plainte, ni le moindre murmure ; mais invoquant Dieu, la Sainte Vierge et ses saints Patrons, il se préparait de son mieux à entrer dans son éternité. Les confesseurs enterrèrent son corps, non sans quelque solennité, tout près du marché de Tan An, voisin du chef-lieu de la province de Tuyen Quang.

2. Le chrétien Mathieu Linh, ayant suivi pour les aider dans leurs besoins la troupe des fidèles exilés dans la province de Ha Noi, y fut atteint de démence trois ou quatre jours après son arrivée. Il ne tarda pas à mourir dans le même état. Les confesseurs prirent soin d'enterrer son corps au même lieu, tout près des murs de la citadelle.

3. Le chrétien Simon Phuoc, ayant suivi, pour les mêmes motifs que le précédent, les confesseurs exilés dans la province de Bac Ninh, y mourut de maladie, un mois environ après son arrivée. On s'accorde à louer sa douce gaieté et sa grande charité.

4 Le soldat Jacques Hoang, fils du médecin Chung renommé pour sa foi, était lui-même très pieux dès sa première jeunesse. Devenu grand, il se maria et eut trois enfants. L'an 3 de Tu Duc, il entra au service à la capitale. A l'époque de la persécution générale, la 10e année du même roi, il refusa d'apostasier devant le tribunal du Préfet, et le lendemain devant le Ministre des supplices. Incarcéré pour ce fait, sa sentence d'exil fut rendue le 8 du 6e mois, il reçut la chaîne et retourna en prison ; seulement, il était continuellement enchaîné, et la nuit il avait les pieds serrés dans les entraves. Le 20 du 6e mois, il partit en barque pour la province de Nam Dinh ; de là, à pied, par les provinces de Ha Noi, Son Tay et Hung Hoa, il arriva à Tuyen Quang, lieu de son bannissement. Il y resta deux ans prisonnier avec la chaîne au cou et les pieds aux ceps durant la nuit. Pendant ce laps de temps, il refusa deux fois sa liberté qu'il aurait dû acheter au prix de sa foi. Enfin, attaqué du choléra, il dit aux autres confesseurs ses compatriotes : « Je consens à prendre des médecines, mais c'est inutile ; je sais que je dois mourir cette fois ; si plus tard vous retournez au pays, ne prenez pas la peine d'y remporter mon corps, à moins que les supérieurs ecclésiatiques ne l'ordonnent ». Étant donné les mœurs du pays, ces paroles sont une preuve de la plus profonde humilité. Pendant sa maladie qui dura un mois entier, on ne l'entendit jamais se plaindre de ses souffrances, mais il priait sans cesse et se recommandait aux prières des autres confesseurs. Après sa bienheureuse mort, son corps fut très honorablement enterré par ses compagnons, près du nouveau marché de Tan An, non loin de la ville de Tuyen Quang.

5. Anna Nan, plus que centenaire, veuve depuis trente ans, fut exilée pour la foi, avec sa fille, dans le village de Tanh Lam. Elle se tenait

toujours à la maison de détention, avec une petite cangue, encore bien lourde pour sa faiblesse, et les pieds aux entraves. Après environ un an, elle y mourut de faim et de vieillesse, le 10 du 7e mois, an 15 de Tu Duc, après avoir reçu dévotement les derniers sacrements. Son corps a été rapporté et enterré à Phu Cam, sa patrie.

6. Paul Chan, âgé de 70 ans, veuf depuis longtemps, fut exilé avec ses enfants au village de Phu Bai, le 7e mois de l'année 14 de Tu Duc. Il portait une cangue plus légère que les autres à cause de son grand âge et de ses continuelles infirmités. Il mourut de faim et de vieillesse à la maison de détention, le 4e jour du 11e mois de la même année. Son corps fut enterré au dit village de Phu Bai, mais sans cercueil, faute d'argent pour en acheter un.

7. La veuve Agnès Buu, femme très pieuse, âgée de 72 ans, fut envoyée avec ses enfants au village de Tan Phu, le 8e mois de l'année 14 de Tu Duc. On lui épargna la cangue et les entraves, à cause de son extrême faiblesse. Elle mourut de langueur un mois après, munie des sacrements de l'Eglise. Son corps est enterré près de la maison de détention, lieu de sa mort.

8. Marie Loc, âgée de près de 70 ans, femme d'un des chefs de la chrétienté de Phu Cam détenu en cette qualité dans les prisons de la préfecture à la capitale, fut elle-même exilée avec ses enfants au village de Luong Van, le 8e mois de la 14e année de Tu Duc. Elle y mourut de misère et y fut enterrée le 22 du même mois. Elle n'eut à souffrir ni la cangue, ni les ceps, à cause du misérable état de sa santé.

9. Marie Hap, âgée de 5 ans, fille des époux Thanh, suivit ses parents lors de la dispersion au village de Thanh Thuy ha. Sept mois après, elle y mourut, dans la maison de détention (3e mois, an 15 de Tu Duc). Son corps a été rapporté et inhumé à Phu Cam, son pays.

10. Agnès Phuoc, jeune femme de 30 ans, fut envoyée avec son mari et ses enfants au village de Da Le (an 14 de Tu Duc, 8e mois) ; elle était à la cangue par intervalles. Elle est morte d'hydropisie (an 15 de Tu Duc, 6e mois) dans la maison de détention du dit village, où elle est aussi enterrée.

Paul Chut, son dernier enfant, né depuis un mois seulement, mourut quelques jours après sa mère, et fut enterré près d'elle. Il me semble que ces petits enfants, nés et morts dans les prisons, ne doivent pas être oubliés.

11. Pierre Minh, âgé d'environ 60 ans, veuf et sans enfants, très fervent catéchiste dans sa chrétienté, fut exilé pour la foi au village de Da Le, le 8e mois de la 14e année de Tu Duc. Là, il était souvent à la cangue et quelquefois aux ceps. De plus, trois fois il fut frappé de coups de rotin sans vouloir jamais se prêter à un semblant d'apostasie. Là

première fois, il reçut 13 coups ; la deuxième, 20 ; et la troisième, 17. Quinze jours après ce dernier mauvais traitement, il devint paralytique. Ses parents, voyant qu'ils allaient le perdre, le rapportèrent à Phu Cam, où il reçut avec piété les derniers sacrements avant sa mort, arrivée e 15 du 7e mois de l'an 15 de Tu Duc. Son corps est enterré dans son pays (Phu Cam), près des morts de sa famille, faveur insigne à laquelle les Annamites tiennent par-dessus tout, et que tant d'autres hélas ! n'ont pu obtenir Heureux ceux, assez peu nombreux, pour lesquels on a pu trouver un cercueil !

12. Etienne Tuong, de Phu Cam, âgé d'environ 40 ans, exilé quoique déjà très malade alors, avec sa femme et ses enfants, au village de Da Le, y mourut deux mois après, dans la maison de détention, et y fut enterré l'an 14 de Tu Duc 10e mois. Il ne fut mis ni à la cangue ni aux entraves à cause de sa maladie qu'on jugeait mortelle.

13. Joseph Muu, fils des époux Thi, âgé de 30 ans, non encore marié, fut exilé avec ses parents au village de Da Le, le 8e mois de l'année 14 de Tu Duc. La plupart du temps, il était à la cangue ; et, parfois, la nuit on le mettait aux ceps. Un jour qu'il refusait obstinément de se rendre aux raisons des païens qui voulaient le faire apostasier, ceux-ci se préparèrent à le frapper. Quand il se vit attaché, il eut peur et fit signe qu'il se rendait, et cela même avant d'avoir reçu un seul coup. Peu après, attaqué de la dysenterie, il se confessa avec une grande douleur et mourut dans la maison de détention (6e mois, an 15 de Tu Duc). Son corps est enterré au lieu de son décès.

14. La veuve Anna Tu, âgée de plus de 60 ans, fut à la même époque envoyée au même village avec ses enfants. Elle eut la cangue, mais de temps à autre seulement. Plusieurs fois, les païens par leurs discours tentèrent de la porter à renoncer à sa foi ; mais elle n'en fit jamais rien. Elle mourut du choléra à la maison de détention, le 7e mois de l'année suivante (an 15 de Tu Duc). Son corps est enterré au lieu de sa mort.

15. Ambroise Tri, âgé de 50 ans, bien que très gravement malade, fut envoyé avec sa femme et ses enfants au village de Chan Chu, le 7e mois de la 14e année de Tu Duc. Sa maladie s'aggravant de jour en jour, il ne quittait point la maison de détention où on le laissait du reste assez libre. Ordre ayant été donné de le transférer dans un autre lieu, il fallut l'y porter en filet, car il était trop faible pour faire un seul pas. Il mourut dans cette nouvelle prison, le 11e mois de la même année. Là comme ailleurs, les païens jugèrent que c'était assez de sa maladie et ne lui firent subir aucun tourment. Il est enterré à Van Duong.

16. Agnès Thanh, âgée de 40 ans, fille du premier catéchiste de Phu Cam, fut exilée avec son mari à An Cuu, le village voisin. D'abord traitée avec quelques égards, elle eut ensuite à porter la cangue très

souvent. Elle mourut au bout de six mois, d'une maladie de cœur, après avoir reçu les derniers sacrements (2e mois, an 15 de Tu Duc). Son corps est enterré au lieu de sa mort.

17. Pierre Bai, fils du sculpteur Su, pendant que son père était exilé pour la foi dans une province lointaine du Tonkin, fut envoyé, avec sa mère, au village de Duong Xuan ; ensuite, on les transféra au village de An Cuu. Là, Pierre mourut dans la maison de détention, à l'âge de quatre ans. Son corps a été rapporté et enterré à Phu Cam (an 14 ou 15 de Tu Duc).

18. Lucie Beo, fille des époux Chan, fut exilée avec ses parents au village de Buong An, ensuite, transférée au village de Cong Luong, enfin, à An Cuu, où elle est morte, après cinq mois de détention, de la petite vérole, à l'âge de cinq ans, (ans 14 ou 15 de Tu Duc). Son corps a été rapporté et enterré à Phu Cam par ses parents.

19. Pierre Tan, fils des époux Vien Tuong, âgé de 4 ans et exilé avec eux, mourut à la maison de détention du village de Nguyet Bien, le 15 du 3e mois, an 15 de Tu Duc. Son corps est enterré au dit lieu.

20. Paul Dieu, fils des époux Van, âgé de 3 ans ; mort au même lieu et la même année que pour le précédent.

21. Marie Gianh, âgée de 5 ans, fille des époux Thien, envoyée avec eux au village de Bao Vang, y mourut et y fut enterrée le 10e mois de l'an 14 de Tu Duc.

22. Marie Du, âgée de plus de 80 ans, veuve après quelques mois de mariage et sans enfant, fut avec son neveu exilée pour la foi au village de Nam Pho. Il fallut l'y porter en filet, à cause de son grand âge et de ses infirmités ; elle y mourut peu après, le 10e mois de l'an 14 de Tu Duc. On l'enterra dans les broussailles qui environnaient ce village.

23. La veuve Anna Chuong, âgée de 50 ans, fut d'abord envoyée au village de La Son, ensuite transférée au village d'An Tach. Là, elle fut mise à la cangue, mais pas continuellement. Un an après, quand les chrétiens purent retourner chacun à son village, elle était bien gravement malade. Ses parents la rapportaient en filet quand elle mourut en route. Son corps a été le lendemain enterré à Phu Cam (An 15).

24. Agnès Chiu, âgée de 12 ans, fut exilée pour sa foi avec ses parents, les époux Vinh, au village de Phu Mon ; ensuite, transférée au village de Phuoc Lam. Deux fois, le mandarin du lieu lui offrit la liberté si elle se résignait à apostasier, et deux fois, elle refusa nettement. Plus tard, la maison de détention pour les chrétiens fut transportée en dehors du village, afin qu'on pût plus facilement se défaire d'eux sans

danger, si l'autorité le commandait. L'air était malsain ; Agnès Chiu tomba malade et mourut quelques jours après. Le mandarin vint pour constater son décès et permit de l'enterrer près de là. On ne put lui procurer de cercueil. (Ans 14 ou 15 de Tu Duc).

25. Anna Toan, âgée de 25 ans et nouvellement mariée, fut envoyée avec son époux au village de An Nong. Timide et malade, on fut obligé de la porter à bras jusqu'à ce lieu, où elle mourut, résignée, après trois jours de grandes douleurs (8e mois, an 14 de Tu Duc). On l'enterra au lieu de sa mort ; mais l'année suivante, ses parents ont rapporté ses restes à Phu Cam, et les ont inhumés dans une propriété particulière à An Cuu.

26. La veuve Anna Nghiem, âgée de 50 ans, fut exilée pour la foi avec son fils au village de An Nong. La plupart du temps elle était à la cangue. Bien des fois le gardien lui offrit la liberté si elle voulait faire un semblant d'apostasie ; elle refusa constamment. Le 4e mois de l'année suivante, elle mourut d'hydropisie dans la maison de détention. Le mandarin, ayant constaté sa mort, la fit enterrer non loin de là, dans les broussailles.

27. Marie Tiep, âgée de 13 ans, née à Duong Son, mais alors habitant Phu Cam, fut exilée au village de Than Phu. Sa jeunesse la sauva de la cangue. Elle est morte de maladie dans la prison, le 3e mois de l'année suivante (15e de Tu Duc).

Je crois à propos de dire quelques mots du passé et du présent de cette chrétienté de Phu Cam, si intéressante à plus d'un titre pour les cœurs catoliques : La chrétienté de Phu Cam est située dans un endroit très sain, sur un sol pierreux, ombragé seulement de quelques touffes de bambous, sur la rive d'un beau cours d'eau qui va se perdre à une demi-heure, plus bas, dans le grand fleuve, en face des murs de Hué. Autrefois elle était nombreuse et riche, comptant près de 1000 chrétiens, fervents et industrieux. Elle a donné à l'Eglise de Dieu des martyrs, des confesseurs, des prêtres et des religieuses, plus qu'aucune autre chrétienté du Vicariat apostolique, et aujourd'hui, malgré ses malheurs, cet éloge peut encore lui être donné. Complètement bouleversée par la dernière persécution, c'était pitié et joie tout ensemble de voir ses fidèles habitants, au retour de la dispersion, refaire, en place de leurs maisons ruinées, de pauvres baraques en bambou ; en place de leur belle église, un triste hangar trop étroit ; et puis, reprendre leur vie d'autrefois, faisant des chapeaux pour gagner leur vie. Malheureusement le choléra est venu, terrible plus qu'ailleurs ; le travail a manqué ; la famine a sévi ; le commerce des chapeaux est tombé et la chrétienté a été obligée de se disperser d'elle-même. Elle ne compte plus guère aujourd'hui que 600 âmes. Toutefois la fer-

veur ne semble pas avoir diminué, la prière s'y récite très bien, et toujours en commun ; l'archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie y fleurit de plus en plus ; un couvent de vierges chrétiennes s'y abrite pauvrement. Enfin, il est permis d'espérer que Phu Cam recouvrera peu à peu son ancienne splendeur.

La chrétienté suivante n'est, à vrai dire, qu'une dépendance de la chrétienté de Phu Cam.

II. — Chrétienté de Van Duong.

1. Antoine Hot, enfant de deux ans, fils du capitaine Nhi, exilé avec ses parents successivement en deux villages, mourut dans la maison de détention à Duong Xuan le 1er mois de la 15e année de Tu Duc. Il est enterré à An Cuu.

2. Joachim Nho naquit et mourut cinq jours après, dans le même lieu que le précédent.
Ses parents les époux No, dispersés pour la foi, l'inhumèrent près du village de An Cuu.

3. Anna Tong, âgée de six ans, fille des époux Tinh, exilée avec eux au village de Nguyet Dieu, y mourut de la petite vérole dans la maison de détention, le 9e mois de l'année 14 de Tu Duc. Elle est enterrée au dit lieu.

III. — Chrétienté de Tho Duc.

1. La veuve Anna Huu, âgée de plus de 60 ans, fut détenue en haine de la religion, au village de Van The, le 8e mois de la 14e année de Tu Duc. On ne la mit ni à la cangue, ni aux ceps, à cause de son âge devenue avancé et de sa mauvaise santé. Le 9e mois de cette même année, étant hydropique, elle mourut au bout de quinze jours de souffrances, dans la maison de détention. Elle est enterrée près du même village de Van The.

2. La veuve Marie Loan, âgée de près de 60 ans, fut exilée avec son fils le même mois et la même année que la précédente, au village de Nam Pho, sans la cangue, ni les ceps. Environ un mois après, elle mourut de la fièvre, dans la maison de détention. Après que les autorités eurent constaté le décès, son corps fut enterré près du dit village de Nam Pho.

3. Michel Qui, orphelin nouvellement baptisé, âgé de 25 ans, non encore marié, fut exilé, à la même époque que les précédentes, au village de Nam Pho. Il était à la cangue, mais seulement de temps en temps ; au bout d'un mois il est mort de la fièvre, dans la maison de

détention. Après que les autorités eurent constaté la mort, son corps fut inhumé dans les brousses, tout près de là.

4. La veuve Anne Thông, âgée d'environ 65 ans, distinguée par sa piété, fut envoyée, en haine de la religion, en compagnie de ses enfants, au village de Su Lô (8e mois, an 14 de Tu Duc). Elle n'était ni à la cangue, ni aux ceps ; seulement, plus d'une fois le village lui offrit sa liberté en échange de l'apostasie, ce qu'elle refusa avec indignation. Elle est morte de la dysenterie dans la maison de détention, le 9e mois de la même année. Son corps a été convenablement inhumé au lieu de sépulture du village de Su Lô.

5. La femme Kha, âgée d'environ 30 ans, native de Phu Cam, belle-fille de la précédente, fut exilée au même lieu qu'elle et à la même époque. La cangue et les ceps lui furent aussi épargnés. Comme sa belle-mère, elle refusa plusieurs fois la liberté que le village lui offrait, si elle consentait à apostasier. Le 9e mois de la même année, elle mourut de la dysenterie, à la maison de détention. Son corps est enterré au même lieu que celui de sa belle-mère.

6. Le catéchiste Pierre Mau, connu pour sa piété, âgé d'environ 60 ans, veuf depuis longtemps, fut exilé pour la foi et détenu au village de Cao Hai (8e mois, 14e année). La plupart du temps, il portait la cangue ; deux ou trois fois, on lui offrit sa liberté, s'il voulait abandonner sa religion. Ce fut inutile. On eut alors recours au rotin pour vaincre sa constance. Au troisième coup, il dit qu'il consentait à ce qu'on voudrait. Néanmoins, ramené en prison, il y est mort huit jours après, de maladie et d'inanition. Avant sa mort, ses enfants, dispersés au même lieu et rassemblés autour de lui, l'entendirent faire hautement des actes de repentir accompagnés de larmes, priant Dieu de lui pardonner sa faute. Les autorités constatèrent son décès et le firent enterrer dans la plaine, près du lieu de sa mort.

7. Barthélemy Hi, âgé de 27 ans, non marié, chétien très fervent, fils des époux Tuyen tous deux défunts, fut envoyé avec sa parenté au village de Van Duong (8e mois, an 14).. Bien souvent, il avait la cangue, moins souvent les ceps. Il refusa toujours d'apostasier en échange de la liberté que le village voulait lui rendre à ce prix. Il est mort du choléra, le 12e mois de la même année, dans la maison de détention. Avant sa mort, il reçut les sacrements ; son corps repose près de la rive nord du fleuve qui passe près du village.

8. Agnès Quien, bonne chrétienne, âgée de 50 ans, fille des époux Khuong, non mariée parce quelle n'avait point voulu quitter sa vieille mère aveugle, fut détenue au village de Van Duong (8e mois, an 14). La plupart du temps, elle dut porter la cangue ; les tentatives qu'on

fit pour la contraindre à apostasier demeurèrent constamment inutiles. Elle finit par mourir du choléra, à la maison de détention, le 1er mois de la 15e année du même règne, munie des derniers sacrements. Son corps est enterré près de la rive nord de la rivière de l'endroit.

9. La veuve Agnès Khuong, excellente chrétienne, âgée de près de cent ans, aveugle et infirme, mère de la précédente, fut exilée au même village et à la même époque. En considération de sa vieillesse, elle y fut traitée avec beaucoup d'égards. Mais après la mort de sa fille, personne n'étant là pour lui donner les soins particuliers que sa position demandait, elle s'éteignit dans la maison de détention, le 2e mois de la 15e année de Tu Duc, après avoir reçu les derniers sacrements. Son corps est enterré sur la rive droite de la rivière de Van Duong.

10. Michel Cay, nouvellement baptisé, orphelin, âgé d'environ 30 ans, marié depuis peu à une femme chrétienne, fut détenu avec elle au village de Huynh An (8e mois, 14e année de Tu Duc). La plupart du temps il portait la cangue. Après son arrivée, il fut mis aux ceps pendant deux jours ; on voulut depuis l'y remettre encore une fois, s'il se refusait à apostasier ; au cas contraire, on lui rendrait la liberté. Il tint ferme, sans hésitation aucune. Peu de temps après, il mourait d'une maladie de foie, le 10e mois de la même année. Son corps est enterré au lieu de sépulture du susdit village.

11. Anna Mui, enfant de 3 ans, fille des époux Thoi, fut exilée avec ses parents au village de Xuan Hoa. Au bout de deux mois, elle y mourut de la petite vérole, dans la maison de détention. Son corps fut rapporté et enterré à Tho Duc (10e mois, 15e année de Tu Duc).

12. Paul Huynh, père de famille âgé de 45 ans, fut détenu avec sa femme et ses enfants au village de Bao Vang, le 25 du 7e mois, an 14 de Tu Duc. Il était souvent mis à la cangue, mais peu de temps chaque fois au commencement; plus tard, il y fut continuellement ; puis, de nouveau, seulement par intervalles. Trois ou quatre fois, le village lui proposa en vain d'apostasier pour recouvrer sa liberté. Le 2e mois de l'année suivante (an 15 de Tu Duc), le village le fit lier à un pieu et frapper du rotin. Au dixième coup, il se rendit, promettant de renoncer à sa religion. Il fut cependant reconduit en prison. Le 3e mois, la maison de détention ayant été transportée en dehors du village, afin de se défaire plus aisément des prisonniers si l'ordre en était donné, il y fut transféré comme les autres, avec la cangue nuit et jour. Le 4e mois, ramené à sa première prison, il y fut attaqué de la dysenterie et mourut dans de bons sentiments, dit-on, le 5e mois de la même année. Il est enterré au même lieu dans la partie sud du cimetière.

13. La veuve Anna Than, domiciliée près du marché de Kim Long, fut exilée avec sa parenté et détenue au village de Phu Xuan ; elle était

âgé de 90 ans environ (8e mois, an 14 de Tu Duc). Déjà malade depuis longtemps, elle y est morte au bout d'un mois environ. Après que l'autorité eut constaté sa mort, son corps fut porté et inhumé à Phu Cam.

14. Anna Na, enfant de 4 ans, fille des époux Nhien ou Nhieu, exilée avec eux-mêmes au village de Truong Giang, puis au village de Trieu Son Tay Giap, y mourut d'hydropisie dans la maison de détention, le 7e mois de l'an 15e de Tu Duc. Elle y fut enterrée tout près de la grande route. Depuis, on n'a pu retrouver son corps pour l'enterrer dans un autre lieu.

15. Pierre Nhien, âgé de 40 ans, domicilié près du marché de Kimlong fut envoyé avec sa femme et ses enfants au village de Phu Xuan, ensuite détenu à Trieu Son Tay Giap. Souvent à la cangue ; il reçut, de plus, 17 coups de rotin, sans vouloir apostasier. Quand parut l'édit d'amnistie, les mauvais traitements l'avaient rendu malade depuis près d'un mois. Il est mort en chemin, quand ses proches le rapportaient à sa maison, le 7e mois, an 15 de Tu Duc. Il est enterré près des autres défunts de sa famille.

16. André Quyen, père de famille, âgé d'environ 40 ans, vieux soldat de la marine royale, apostasia d'abord devant le tribunal. De retour à sa maison, il fut cependant exilé avec sa femme et ses enfants, et détenu au village de Duong Xuu ha (8e mois, an 14 de Tu Duc), et plus tard, transféré à la prison de An Cuu. Il avait parfois la cangue et les ceps. C'est là qu'il est mort de maladie (6e mois, an 15 de Tu duc). Près de mourir, il se repentit et témoigna extérieurement, devant ses parents, un profond regret de sa faute antérieure. Son corps est enterré au cimetière du village où il est mort.

17. Marie Ngoi, âgée d'un peu plus de 30 ans, née à Van Duong, depuis mariée à Tho Duc, fut exilée pour la foi avec son époux, au village de Duong Xu-uu ha, le 8e mois, 14e année de Tu Duc). Là, le sous-préfet la fit comparaître et frapper de six coups de rotin, pour l'obliger à renier sa foi ; ce fut sans succès. Transférée un mois après à la prison de An Cuu, elle y tomba gravement malade. En ce temps-là, elle reçut encore douze coups de rotin, sans que sa constance défaillît. Son hydropisie s'aggravant de jour en jour, elle mourut saintement dans sa prison, le 27 du 11e mois de la même année ; son corps fut rapporté peu après dans son pays natal où il restait encore quelques chrétiens libres, elle y a été inhumée convenablement.

18. Anna Nu, enfant de trois ans, fille des époux Hao, les accompagna à Duong Xu-uu ha, puis à la prison de An Cuu où elle mourut le 1er mois de l'an 15 de Tu Duc. Son corps est enterré Tho Duc.

19. Michel Lien, enfant de trois ans, fils des époux Nhung, les suivit au même lieu que ci-dessus. Transféré avec eux à la prison

de An Cuu, il y fut attaqué par la petite vérole juste au moment où paraissait l'édit du roi pour l'élargissement des chrétiens. Il rendit sa jeune âme à Dieu à la maison paternelle et fut enterré dans le tombeau de sa famille (an 15). *Laudate pueri Dominum !*

Deux mots sur la chrétienté de Tho Duc :

La chrétienté de Tho Duc, ainsi nommée parce que jadis ses habitants étaient employés presque tous aux fonderies royales, est agréablement située sur une petite éminence, près de la rive gauche, en remontant le grand fleuve, à une demi-heure environ de la capitale assise sur la rive opposée. C'est sans contredit une des plus anciennes chrétientés du royaume d'Annam ; elle a eu une longue suite de beaux jours qui, hélas ! semblent ne devoir pas revenir de sitôt. Elle a servi d'asile à de nombreux missionnaires dont les restes précieux y reposent encore ; elle était le séjour des officiers européens, quand les rois supportaient les étrangers par reconnaissance ou par besoin ; elle avait une belle église et un couvent situés sur un site choisi. Elle vit plus d'une fois couler le sang des martyrs, parmi lesquels il y a eu de ses enfants. La persécution l'a détruite. Maintenant, les païens possèdent les beaux lieux consacrés par la prière et le sang des fidèles ; ceux-ci sont relégués, au nombre d'environ 400, dans la partie la moins saine du village, où ils s'occupent à prier Dieu et à travailler la soie, métier dans lequel ils ont la réputation d'exceller.

(A suivre.)

COCHINCHINE OCCIDENTALE

ÉTAT DE LA MISSION

Au 1er septembre 1917.

1° Origine, Etendue et Population.

Le Vicariat Apostolique de la Cochinchine occidentale est confié à la Société des Missions-Étrangères de Paris. — Résidence épiscopale : Saïgon. — Son origine comme Mission particulière remonte à l'année 1844. A cette époque, le personnel qui lui restait se composait de : 1 vicaire apostolique, 3 missionnaires, 16 prêtres indigènes et 23.000 chrétiens. Pas d'églises, pas de presbytères, pas d'écoles : la persécution avait tout renversé. Jusqu'en 1858, on ne connut d'autre régime que celui des persécutions.

En 1844, la Mission comprenait les six provinces de la Cochinchine, le Cambodge et une partie du Laos. En 1852, le Saint-Siège détacha du territoire de cette Mission les provinces du Cambodge et du Laos qui

formèrent un nouveau Vicariat. En 1868, deux provinces de la Cochinchine furent rattachées à la Mission du Cambodge[1].

La population totale de la Cochinchine Française dépasse 3.000.000 d'habitants, dont 2.000.000 appartiennent, au point de vue ecclésiastique, à la Mission de Saïgon, et 1.000.000 à la Mission du Cambodge.

Le Vicariat de la Cochinchine occidentale, en 1917, compte 73.728 catholiques.

2° Division ecclésiastique.

La Mission est divisée en 19 districts. Le district est la réunion d'un nombre plus ou moins grand de chrétientés soumises pour l'ordinaire à la direction d'un seul missionnaire. On compte 251 chrétientés et 231 églises ou chapelles, dans le Vicariat.

3° Personnel.

1 Vicaire Apostolique.
1 Coadjuteur.
35 Missionnaires[2].
132 Séminaristes.
22 Catéchistes.
408 Maîtres ou Maîtresses d'écoles.

Congrégations Religieuses :

Hommes :

22 Frères des Écoles chrétiennes.
9 Frères indigènes id.

Femmes :

39 Carmélites, dont 34 indigènes.
77 Religieuses Françaises } de St Paul de Chartres.
234 id. Indigènes } de St Paul de Chartres.
457 Religieuses annamites dites « Amantes de la Croix ».

4° Aides des Missionnaires dans les Districts.

Pour les aider dans l'œuvre de l'évangélisation, les Missionnaires ont des :

a) Catéchistes. — 1° Les élèves de théologie du Grand-Séminaire sont divisés en deux groupes ; les uns font office de catéchistes pendant les six premiers mois de l'année, et les autres pendant les six derniers. — 2° Des catéchistes, formés spécialement à Cai Nhum, pour l'instruction des catéchumènes.

[1] Par décret de la S. C. de la Propagande, à la date du 1er juillet 1907, a été annexée à la Mission de Cochinchine occidentale la province civile de Phan Thiet, depuis la pointe de Khe Ga jusqu'aux villages de Ninh Thuan et de Ca Na exclusivement (à quelques kilomètres sud-ouest du cap Padaran). — Population : 50.000 ; chrétiens : 2.991.

[2] Depuis le commencement de la guerre (juillet 1914) le nombre des missionnaires a été considérablement réduit : En septembre 1917 nous comptons :

6 mobilisés en France ou en Cochinchine,
9 morts, dont 2 tués à l'ennemi.

D'autre part, aucune nouvelle recrue n'est venue combler les vides.

b) Instituteurs et instutrices. — Les institutrices sont des religieuses annamites pour la grande majorité.

c) Religieuses de Saint-Paul de Chartres, qui occupent 19 postes dans l'intérieur.

d) Religieuses annamites (Amantes de la Croix). — Elles dirigent les écoles, baptisent les enfants moribonds, instruisent les catéchumènes, prennent soin de la propreté des églises, etc...

5° Ecoles de la Mission.

1° Un grand et petit Séminaire à Saïgon, avec 11 élèves en théologie 17 en philosophie et 107 dans les cours de littérature et grammaire.

2° Une imprimerie, à Tandinh, pour ouvrages religieux et scolaires.

3° A Saïgon, l'école Taberd dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, avec 789 élèves dont 427 pensionnaires et 362 externes[1].

4° A Mytho, une école dirigée par les Frères, avec 215 élèves.

5° A Saïgon, un pensionnat de jeunes filles françaises et eurasiennes, et un de jeunes filles annamites, avec 178 élèves.

6° A Cholon, un pensionnat avec 89 élèves internes.

7° A Mytho et au Cap Saint-Jacques, deux pensionnats avec 41 élèves.

8° Dans les différentes chrétientés, 11 écoles primaires paroissiales avec 1259 élèves.

Soit pour les sœurs de Saint-Paul de Chartres un total de 1259 élèves.

9° Dans les chrétientés de la mission, 131 écoles primaires paroissiales, tenues par les Religieuses annamites ou des Instituteurs annamites avec 7614 élèves.

10° A Laithieu une école de sourds-muets avec 23 élèves des deux sexes.

6° Œuvres d'Assistance et de Charité.

La mission de Saïgon compte :

1° 9 Crèches et Orphelinats dirigés par les Sœurs de Saint-Paul, 2936 enfants assistés.

13 Crèches et Orphelinats tenus par les Religieuses indigènes « Amantes de la Croix », 2960 enfants assistés.

2° 8 Hôpitaux et un dispensaire tenus par les Sœurs de Saint-Paul, 2 hôpitaux tenus par les Religieuses indigènes, avec une moyenne annuelle de 15.163 malades soignés, moyennne des présences, 1219 malades.

1. Les élèves se divisent ainsi au point de vue du culte et de la nationalité :

1° 407 élèves catholiques.	378 élèves païens.
2° 451 Annamites.	66 Indiens.
110 Français.	52 Chinois.
83 Eurasiens.	14 Cambodgiens.
	9 autres nationalités.

Une Léproserie à Mytho avec 175 lépreux.
3° Refuge à Saïgon, dirigé par les Sœurs de Saint-Paul, 27 réfugiées.
4° 6 Ouvroirs tenus par les Sœurs de Saint-Paul.

7° Administration des sacrements.

De septembre 1916 à septembre 1917.

Baptêmes d'infidèles adultes	1066
Baptêmes d'enfants païens *in art. mortis*	3528
Catéchumènes	1538
Baptêmes d'enfants chrétiens	2972
Confirmations	3070
Confessions annuelles	39789
Confessions répétées	272397
Communions pascales	38754
Communions de dévotion	633428
Saints Viatiques	768
Extrêmes-Onctions	1243
Mariages	788

Saïgon, 8 septembre 1917.

† Lucien MOSSARD,
Vic. Apost.

COCHINCHINE OCCIDENTALE

MONOGRAPHIE DE LA CHRÉTIENTÉ DE SAIGON

Par M. Soullard

Missionnaire apostolique.

I

SOUVENIRS HISTORIQUES DE LA VILLE DE SAIGON

Les origines de la ville de Saïgon sont assez incertaines. Il paraît que, avant Gia Long, elle n'était qu'un simple village cambodgien. Elle avait été cependant, en 1680, pendant un certain temps, la résidence du second roi du Cambodge.

En 1789, Gia Long, après avoir repris Saïgon, occupé alors par les Tay Son (Montagnards de l'ouest), fit construire la première citadelle, qui s'étendait, du sud au nord, de la rue Mac-Mahon jusqu'au mur de la citadelle, et, de l'est à l'ouest, de la rue d'Espagne à la rue Richaud. Le centre, où se dressait le mât de pavillon, se trouvait à peu près à l'endroit de la cathédrale actuelle.

La ville de Saïgon fut occupée par Gia Long pendant 22 ans.

Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, depuis son retour de France, résidait à Saïgon, dans une demeure que Gia Long lui avait fait construire au coin extérieur de la citadelle, à peu près au point où est l'ancien magasin des subsistances, dans la pépinière du jardin botanique. Il accompagna le prince Canh au siège de Qui Nhon, où il mourut le 9 septembre 1799, à l'âge de 58 ans. Ses dépouilles furent rapportées à Saïgon le 16 du même mois ; et le 16 décembre eurent lieu ses funérailles solennelles au Tombeau d'Adran.

En 1811, Gia Long ayant fixé sa résidence à Hué, le vice-roi Le-van-Duyet gouverna pacifiquement la Basse-Cochinchine jusqu'en 1831, année de sa mort. Il était très redouté de Minh Mang, qui n'osa rien entreprendre contre lui : l'importance de ses services et l'autorité qu'il avait su s'acquérir le rendaient à peu près inviolable. Les chrétiens furent en paix pendant son gouvernement. Voici un fait qui montre ses bonnes dispositions à leur égard. Il assistait un jour à un combat de coqs, quand on lui remit le premier édit de persécution lancé par Minh-Mang, en 1828, contre la religion catholique et les Européens en général : « Comment ? s'écria-il, nous persécuterions les coreligionnaires de l'Evêque d'Adran et de ces Français, dont nous mâchons encore le riz entre nos dents ? Non, tant que je vivrai, on ne fera pas cela. Que le roi fasse ce qu'il voudra après ma mort. » Son tombeau, profané par Minh Mang, fut réparé et entretenu par les soins de l'Administration française ; il est en face de l'inspection de Gia Dinh.

A la mort du vice-roi Le-van-Duyet, Saïgon tomba entre les mains de Nguyen-van-Khoi, qui se révolta contre le roi. Minh Mang reprit Saïgon en 1834. Les fils de Khôi, les mandarins rebelles, et un missionnaire français, le Bienheureux Marchand, retenu au milieu des assiégés, furent tous mis en cage, et conduits à Hué pour y subir la mort. Minh Mang fit détruire la citadelle élevée par Gia Long, et la remplaça par un ouvrage de moindre étendue, qui fut pris par les Français en 1859, et sur l'emplacement duquel s'élèvent aujourd'hui les nouvelles casernes de l'infanterie de marine.

II

DÉBUTS DE LA CHRÉTIENTÉ DE SAIGON

APRÈS L'OCCUPATION DE CETTE VILLE PAR LES FRANÇAIS.

Le 11 février 1859, l'amiral Rigault de Genouilly force l'entrée du cap Saint-Jacques, et remonte la rivière de Saïgon pour s'emparer de cette ville. Il y avait alors dans les prisons de Saïgon un jeune prêtre annamite, Paul Loc. Les juges, sachant l'arrivée des Français, le firent appeler à l'improviste et lui signifièrent sa sentence de mort. Il suivit avec joie les soldats chargés de le conduire au supplice. Il fut déca-

pité aux portes de la citadelle, à l'angle de la rue Paul Blanchy (anciennement rue Nationale) et de la rue Chasseloup-Laubat. Il a été déclaré Bienheureux par Pie X, le 2 mai 1909. C'est le seul martyr connu dont s'honore la chrétienté de Saïgon.

A l'arrivée des Français, la tête du Vicaire apostolique, Mgr Lefebvre, était mise à prix. L'évêque put s'échapper ; et, le 15 février, il monta à bord d'un navire français, où il fut reçu avec les égards dus à sa dignité et à sa personne.

Enfin, le 18 février 1859, Saïgon appartenait à la France.

Après la prise de cette ville, beaucoup de chrétiens, pour fuir la persécution, vinrent d'un peu partout se réfugier sous le canon français ; et c'est ce qui explique la présence d'un si grand nombre de chrétiens dans les environs de Saïgon. Mais à cette époque, la paroisse comme chrétienté séparée, n'existait pas encore. Mgr Lefebvre s'occupa de la fonder ; et, pour asseoir plus solidement le christianisme au centre de son diocèse, et le faire rayonner de là dans les alentours, il commença par établir des œuvres et se munir d'auxiliaires dévoués.

Séminaire. — La première de ces œuvres en date et en importance fut le séminaire. Etabli d'abord à Thi Nghe, dans un terrain marécageux, à portée du tigre, et dans le voisinage du poste des soldats annamites, le séminaire fut peu de temps après transféré à Xom Chieu, en 1860. Mais quelques mois après, la Mission ayant obtenu un vaste terrain situé le long du boulevard Luro, Mgr Lefebvre y installa définitivement le séminaire, et en confia la direction à M. Théodore Wibaux. Celui-ci construisit un bâtiment à étage qui dura une quinzaine d'années. A cette époque, il fallut reconstruire la maison presque entièrement. Les nouveaux bâtiments, tels qu'ils existent encore aujourd'hui, sont dus principalement au dévouement de PP. Julien Thiriet, second supérieur du séminaire depuis 1877, Félix Humbert et à la science d'architecte du P. Charles Boutier. En 1887, Mgr Colombert fit la bénédiction solennelle du bâtiment le plus important qui occupe le centre. Dans la suite, on y adjoignit les deux ailes[1], dont l'une fut destinée aux élèves du grand séminaire, et l'autre aux élèves du petit séminaire.

Actuellement le nombre des séminaristes est de 129, dont 26 au grand séminaire et 103 au petit.

Sœurs de Saint-Paul de Chartres. — Mgr Lefebvre assurait le recrutement du clergé par la fondation du séminaire : il pourvut à d'autres besoins en appelant les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, qui arrivèrent à Saïgon dans le courant de l'année 1860. Elles furent d'abord chargées de recueillir les orphelins que la persécution faisait chaque jour, ainsi que les nombreux enfants païens abandonnés de leurs pa-

[1] L'aile droite seule a été bâtie à cette époque, l'aile gauche, en entrant, existait déjà.

rents, qui erraient, hâves et déguenillés, par les rues de la ville. Ce fut le premier noyau de l'œuvre de la Sainte-Enfance. Cette œuvre commença bien modestement, dans une grande case incommode, située près de l'évêché primitif, sur l'emplacement actuel de l'ancien marché. Deux ans plus tard, l'amiral Bonnard fit don à la Mère Benjamin, supérieure des Sœurs, d'un vaste emplacement qui comprend tout l'espace qui se trouve entre l'arsenal et le séminaire, le long du boulevard Luro.

L'établissement des Sœurs de Saint-Paul se compose aujourd'hui : 1° d'un noviciat pour la formation des Sœurs indigènes ; 2° d'un pensionnat pour les jeunes filles européennes et métisses ; 3° d'un autre pensionnat pour les jeunes filles annamites appartenant aux familles riches de la colonie ; 4° d'un orphelinat pour les enfants abandonnés ; 5° d'un refuge pour les pauvres filles annamites victimes de la séduction et désirant se réhabiliter.

(A suivre).

LES ECOLES CATHOLIQUES AU KOUYTCHEOU

Dans les dernières années de la dynastie des Tsin, l'empereur Kouangsu tenta la réforme de l'enseignement, et s'efforça d'introduire dans son vaste empire les méthodes venues du Japon, d'Amérique et d'Europe. La République accentua encore ces réformes. Le Kouytcheou, placé par sa position géographique loin des grands centres d'industrie et de commerce, enserré dans ses montagnes, n'est cependant pas resté indifférent à ce mouvement, et la province s'est efforcé de se conformer au nouveau programme ; un peu partout — mais surtout dans les villes — se sont fondées des écoles modernes dont la façade cache malheureusement trop souvent le manque de sérieux.

L'Eglise catholique n'est pas demeurée étrangère à une aussi grave question. Je voudrais, en quelques lignes, montrer ce que nous avons essayé de faire.

Quand on parle des écoles en Chine, il semble qu'on ne parle que des écoles modernes de tout degré et on dit : l'avenir est là. Je crois que c'est une exagération. L'essentiel est l'évangélisation, ce doit être le but principal du missionnaire. Le premier moyen — et le seul vraiment efficace — est de missionner et de faire missionner, pour instruire les chrétiens, parfaire et développer leur vie intérieure. Un second moyen, qui n'est en résumé que l'application du premier sous une autre forme, c'est la fondation d'écoles de doctrine, où enfants de chrétiens et catéchumènes pourront apprendre le catéchisme et les livres qui les aideront à comprendre l'Eglise catholique, à l'aimer et à pratiquer les devoirs du chrétien. Ensuite, il est évident qu'il est

très utile, et dans certains cas nécessaire, d'avoir des écoles modernes, si on le peut, là où on le peut, et de tout degré, s'il est possible d'en fonder suivant les exigences des programmes du gouvernement.

Jusqu'ici, il n'est pas de missionnaire au Kouytcheou qui n'ait eu de ces écoles. Sur 50 districts, il n'y en a guère que deux ou trois qui n'en possèdent aucune. La Mission a même eu des écoles de filles partout, alors que les païens n'en avaient aucune.

J'estime que, sur une population de 100 personnes, il peut y avoir 10 garçons et 10 filles en âge d'étudier. Nous avons 35.000 chrétiens et 5.000 catéchumènes sérieux, soit 40.000 âmes ; or le nombre de nos élèves est de 3.400 (2.200 garçons et 1.200 filles). Pour qui connaît les difficultés courantes dont nous parlerons plus tard, c'est un assez beau résultat.

Partout où se sont établies des écoles de ce genre, on ne s'est pas contenté de n'enseigner aux élèves que la doctrine ; mais on s'est efforcé, dès le principe, de leur apprendre quelque chose de plus, d'après les circonstances de temps et de lieu, et d'après les moyens dont on disposait.

Des 40.000 âmes sur lesquelles s'exerce notre influence d'une façon directe, 35.000 vivent en pleine campagne, ce sont de modestes agriculteurs pour la plupart. Les 5.000 autres vivent dans les villes et les gros villages. Le plus grand nombre de nos écoles est établi en ville et reçoit des pensionnaires ; il y en a aussi dans les campagnes pour la plus grande commodité de nos chrétiens.

Ces écoles ont donné les résultats suivants : partout où elles ont été établies, nous avons pu instruire plus solidement nos chrétiens, et par ce moyen, christianiser la famille. Là où les écoles existent en moins grand nombre, il y a moins de vie catholique, si des visites prolongées des catéchistes des deux sexes ne viennent suppléer à leur défaut. L'école consolide la famille chrétienne ; on a partout cherché à obtenir ce résultat et on y a souvent réussi. Bien que ces moyens soient modestes, ils représentent une grande somme d'efforts, de soucis, d'abnégation, de dépenses ; ils donnent tour à tour des espoirs et des déceptions, des consolations et des tristesses.

Voilà ce que nous avons fait jusqu'ici pour la fondation et l'entretien des écoles de doctrine. Evidemment, cette œuvre manque de décor ; elle est modeste ; mais c'est encore en se basant sur le passé et en le perfectionnant que nous préparons l'avenir. C'est à ce genre d'écoles qu'il faut donner la préférence, du moins en général, parce que c'est par elles que nous formons des générations chrétiennes, et le christianisme est la civilisation à un niveau que le paganisme ne connaît pas.

Voici ce que nous avons commencé à faire : Fondation d'écoles modernes.

Pour fonder ces écoles, trois choses sont nécessaires : argent, maîtres et élèves. Pour l'argent, missionnaires et prêtres indigènes ont pris sur leur pauvreté pour se cotiser ; la Mission aidant, chaque année,

nous pouvons attribuer à un district un capital dont le revenu sera destiné aux écoles.

Pour les maîtres, on a fondé une école normale de garçons et une de filles. Quelques-uns des garçons, les plus intelligents ont, cette année même, été envoyés au Setchoan où ils pourront sous la direction des Frères continuer leurs études.

Pour les élèves, la question se présente sous deux aspects : élèves païens et élèves chrétiens. Nous avons évidemment surtout visé à l'éducation de ces derniers. Le but de nos écoles modernes est, en effet, d'arracher au danger des écoles païennes nos jeunes chrétiens. Nous n'y avons pas toujours réussi, parce que nos écoles manquent de façade, mais c'est cependant une infime minorité qui va aux écoles païennes.

Faut-il tenter l'établissement d'une grande école pour attirer les païens? Pour cela, il faudrait faire grand, avoir des établissements spacieux, pouvoir trouver des professeurs. Dans ces conditions, les élèves nous viendraient... peut-être. Mais les résultats compenseraient-ils les inconvénients? Les écoles du gouvernement sont pleines d'élèves, il est vrai, mais elles sont soutenues par le budget. D'autre part, cette foule de déclassés, qui va augmentant d'année en année, est, ou devrait être, un souci pour le gouvernement, si toutefois les gens qui sont à la tête du pays se sont jamais arrêtés à envisager ces questions sociales et les inconvénients que présente toute cette jeunesse, qui n'aura de la science que le vernis, et qui ne pourra trouver par des moyens honnêtes la satisfaction de ses ambitions et l'emploi de ses facultés.

Donc, dans nos écoles modernes, les unes — la plupart — sont réservées aux chrétiens, d'autres admettent les païens.

Pour établir une école, il faut un local. Il est souvent tout indiqué dans les constructions attenant à l'église, d'où entente entre le mandarin et le missionnaire, ou bien, ce qui arrive plus souvent, entre quelques familles païennes et le missionnaire, car, fréquemment le mandarin est hostile. A Kianglong, par exemple, trois mandarins se sont successivement opposés à l'école. Elle tient quand même, c'est la seule de l'endroit, il faut bien s'en contenter puisqu'on ne peut lui faire concurrence. Tout d'abord, elle était réservée aux chrétiens ; elle n'est devenue publique qu'en 1915. Les inspecteurs ne lui sont pas favorables ; ils s'efforcent de faire partir les professeurs chrétiens ; ils exhortent les chefs du village à construire une école à eux. Cependant, ils tolèrent l'enseignement du catéchisme de 11 h. à midi pour ceux qui veulent en profiter, le missionnaire n'ayant pas transigé sur ce point. Elle compte 70 élèves dont 29 chrétiens. Les chefs païens du village donnent les subsides nécessaires, et le missionnaire est satisfait des résultats obtenus.

Au même endroit, il y a une école privée de filles, qui compte 20 élèves, toutes chrétiennes.

A Houangkochou, l'école existait dans les mêmes conditions. Là

aussi mandarins et inspecteurs lui étaient hostiles. Les parents chrétiens trouvant les enfants indisciplinés, paresseux, indolents, suppliaient le missionnaire de fonder une école privée. C'est ce qui eut lieu dernièrement ; un inspecteur ayant voulu faire enlever un crucifix et supprimer le catéchisme, le missionnaire renonça au subside du gouvernement. Depuis que l'école est privée, le missionnaire est indépendant, et l'heureux effet s'en est aussitôt fait sentir.

A Tchenlin, l'école date de 1911. Elle compte un assez grand nombre d'élèves, mais bien que placée sur la résidence même du missionnaire, les maîtres, presque tous païens, ne favorisent pas l'influence du prêtre. Les chrétiens sont submergés par l'élément païen beaucoup plus nombreux, de sorte qu'on peut dire que ce genre d'écoles n'est pas à encourager, et que les écoles mixtes ne peuvent exister que là où le missionnaire est maître chez soi, et peut d'une façon générale donner une direction à l'enseignement et à l'éducation des enfants.

On pourrait assimiler l'école qui se trouve dans la grande ville de Tseny à l'école de Tchouymin, dont un aperçu a été donné dans l'intéressante revue des RR. PP. Jésuites, *l'Ecole en Chine*. « J'ai visé surtout, nous écrit le missionnaire de ce district, à établir une instruction religieuse solide, et en même temps à me rapprocher des programmes modernes pour l'instruction des matières profanes. L'éducation, la formation a aussi une grande place dans le programme ; je pourrais même dire que c'est là toute la raison d'être de l'école : former des chrétiens connaissant bien leur religion, capables de la répandre et de la défendre, de devenir les soutiens des stations de campagne. J'ai charge d'âmes, les écoles ne sont là que pour m'aider à accomplir ce devoir primordial de ma charge. J'accepte dans l'école les chrétiens de toute condition, mais même les plus pauvres doivent contribuer à l'entretien matériel de leurs enfants. Recevoir les riches et les pauvres, c'est un point assez délicat à trancher. Faire une place spéciale aux riches, c'est satisfaire les plus favorisés de la fortune ; ou bien laisser à l'école son côté humble, alors elle se recrutera spécialement chez les pauvres. J'ai préféré cette seconde manière, les résultats immédiats seront plus consolants. J'admets aussi les enfants des catéchumènes, de sorte que l'école fait aussi l'office de catéchuménat. »

Cette école de Tseny donne de bons résultats, mais ce qui fait obstacle à son plein développement est la question d'argent.

L'école de Pinfa produit également de bons fruits, elle est même supérieure aux deux écoles installées par le gouvernement. Là aussi, le missionnaire s'efforce de donner tout d'abord à ses élèves l'esprit chrétien tout en suivant le plus possible les programmes officiels.

Je pourrais faire faire au lecteur le tour de bien d'autres districts ; ces quelques exemples peuvent donner une idée de ce que nous avons fait et de ce que nous faisons ; ce sont à peu près partout les mêmes difficultés, les mêmes luttes.

Je ne puis cependant finir sans un mot sur les efforts tentés en

pays non chinois : chez les Dioi. Ici, il ne faut pas songer, pour le moment, à fonder des écoles modernes, mais des écoles de doctrine en grand nombre feraient un bien immense dans le pays. C'est encore le manque de ressources qui nous empêche de les multiplier selon les besoins de cette intéressante population.

En résumé, cette question des écoles est assez délicate à juger. Il n'y a pas là qu'une affaire de chiffres ; l'école qui compte le plus d'élèves est quelquefois celle qui donne le moins d'espérance et de consolation. Mais cela ne se voit pas dans une colonne de chiffres.

Les écoles offrent de grandes difficultés auxquelles nous avons essayé de parer, dans la mesure de nos forces et de nos besoins actuels. Ces difficultés sont peut-être plus grandes au Kouytcheou : pauvreté de la majorité de nos chrétiens, leur dispersion à travers le pays, loin des centres, manque d'argent, concurrence des écoles officielles à peu près gratuites, refus du gouvernement de donner à nos élèves un diplôme de fin d'année. Et ils seraient si fiers de cette peau d'âne où s'étale le sceau officiel ! Il nous faudrait des religieux enseignants, des Frères et des Sœurs. Il n'y faut pas songer pendant la guerre. Espérons que dans la suite nous pourrons trouver des Ordres qui consentiront, pour l'amour de Dieu, l'amour de l'Eglise et le salut des âmes, à envoyer de leurs membres dans notre pauvre Kouytcheou.

GUÉRISON DE PIERRE HUY

CLERC MINORÉ DE LA COCHINCHINE ORIENTALE

Due à l'intercession de Notre-Dame de Lavang.

PAR M. LEMASLE

Missionnaire apostolique de la Cochinchine septentrionale.

Le 11 juillet 1917, arrivaient à Quangtri deux jeunes séminaristes de la Cochinchine orientale. L'un d'eux, Pierre Huy, clerc minoré, venait remercier N.-D. de Lavang d'une grâce insigne obtenue par son intercession. Etant alors très occupé par la préparation d'un service solennel que nous devions célébrer ici pour le repos de l'âme du regretté Mgr Caspar, notre ancien vicaire apostolique, dont nous avions appris récemment la mort en pays annexé, je n'eus pas le temps d'interroger Pierre Huy comme je l'aurais désiré. Tout ce que je pus savoir alors, c'est que ce jeune clerc, dont la santé avait été sérieusement compromise par plusieurs mois d'une maladie très grave, attribuait sa guérison à N.-D. de Lavang. Aussi fut-ce pour moi un véritable plaisir de lui procurer toutes les facilités d'assister à la messe le lende-

main dans le célèbre sanctuaire de Notre-Dame, éloigné de ma résidence de six à sept kilomètres, et où il n'y a pas de prêtre à demeure. Le matin du 12 juillet, après y avoir fait pieusement leurs dévotions, nos deux pèlerins reprenaient le chemin de la Cochinchine orientale, sans que j'aie pu connaître en détail et d'une façon bien précise les faveurs dont Pierre Huy se considérait comme redevable à la bonne Mère. L'organisation du grand pèlerinage national à N.-D. de Lavang, fixé au 22 août, devait dès lors me prendre la plus grande partie de mon temps. Cependant je ne perdais pas de vue ce cher séminariste, qui n'avait pas hésité à entreprendre un long voyage pour venir remercier la Sainte Vierge jusque dans son sanctuaire de prédilection, et je me proposais bien un jour, lorsque je serais un peu plus libre de mes mouvements, de provoquer le récit de la guérison de Pierre Huy, heureux de concourir ainsi à la glorification de notre bonne Mère.

Dans le courant de septembre, je m'adressai donc au P. Eugène Mugnier, supérieur du grand séminaire dans la Cochinchine orientale, où Pierre Huy fait ses études théologiques. Cet aimable confrère eut la condescendance de se prêter à tous mes désirs et je tiens à l'en remercier ici de tout cœur. Voici ce qu'il m'écrivait à la date du 25 octobre : « Je vais dire à M. Huy (c'est le nom du miraculé) de vous narrer en détail et sa maladie et sa guérison qui, de fait, paraît miraculeuse, puisque les religieuses françaises de Kimchau[1], après le docteur de Quinhon, l'avaient abandonné. » Plus tard, une autre lettre du P. Mugnier me disait : « Je m'empresse de vous transmettre la lettre du thay[2] Huy, vous racontant les diverses circonstances de sa maladie et de sa guérison. Tout ce qu'il écrit est exact et je l'aurais moi-même raconté comme cela, mais moins bien évidemment, aussi vous aurez tout à gagner à ce que ce soit lui qui ait tenu la plume. » Voici la traduction aussi exacte que possible de ce récit :

« Vers le milieu de l'année 1913, j'eus la fièvre typhoïde, et mes supérieurs m'envoyèrent à l'hôpital de Quinhon. Le médecin me fit des injections qui ne chassèrent un mal que pour m'en amener un autre : la fièvre disparut, mais des abcès se formèrent, occasionnés par les piqûres. On ouvrit ces abcès, on chercha à les faire disparaître par tous les moyens possibles, mais ce fut en vain : après plus de cinq mois de traitement, ils étaient toujours purulents, et je me trouvais chaque jour plus mal ; médecin et malade, nous étions aussi fatigués et aussi découragés l'un que l'autre.

« On me permit alors de me rendre à Kimchau où j'espérais trouver une prompte guérison auprès des religieuses européennes, qui y soignent admirablement les malades. De fait, les Sœurs mirent tout en

[1] Importante chrétienté, située près de la citadelle de Binhdinh où la mission de Cochinchine orientale a fondé un hôpital tenu par les sœurs de Saint-Paul de Chartres.

[2] Maître, titre honorifique donné aux séminaristes qui ont eu au moins la tonsure.

œuvre pour me guérir, mais mon vilain mal semblait vouloir lutter avec leur bonté; plus elles essayaient de le faire disparaître, plus il s'obstinait à grandir, si bien qu'à la fin je ne pouvais plus ni marcher ni me tenir debout; il me fallait rester couché sur le côté, et le sang et le pus coulaient plus que jamais de mes deux énormes ulcères. Les Sœurs me dirent que les remèdes ordinaires ne me guériraient que bien difficilement; elles m'engagèrent à recourir à la Sainte Vierge et à prendre de l'eau de Lourdes. Notre bonne Mère ne voulut pas me guérir en ce moment-là et mon état continua de s'aggraver.

« Je demandai à essayer de la médecine chinoise. Mon mal y fut absolument rebelle. Plus j'appelais de médecins, plus je me voyais malade. Je fus alors réellement malheureux! Il fallut mettre sur mon grabat un bassin pour recueillir le sang et le pus qui coulaient de plus en plus, puis petit à petit, tout mon corps se mit à enfler, mon estomac refusa toute nourriture, toute espèce de médicaments; je n'essayai plus d'arrêter le mal. Cloué sur mon lit, désespéré, j'attendais la mort quand je reçus la visite du P. Perreaux que j'avais servi jadis comme catéchiste. Le Père me parla de Notre-Dame de Lavang, me dit que la Sainte Vierge avait déjà fait en ce lieu de nombreux miracles, qu'elle semblait vouloir, sous ce vocable, combler de ses faveurs notre terre d'Annam. « Priez-la de vous guérir, me dit-il, et faites le vœu d'aller visiter son sanctuaire, dès que vous pourrez marcher. » Il me promit de demander aux chrétiens de notre Mission de réciter pour moi le chapelet des Sept-Douleurs, et il m'envoya, pour exciter ma confiance, une image de Notre-Dame de Lavang. Je fis ce que le Père me disait. Mon espérance ne fut pas trompée, et les prières des chrétiens ne furent pas inutiles. La Sainte Vierge me guérit; seulement, comme je n'étais pas digne d'un miracle, mon mal ne disparut pas subitement et la Sainte Vierge employa, pour me guérir, une voie détournée.

« Un des chrétiens du P. Perreaux, chef de la chrétienté de Gogang, demanda à me prendre chez lui pour me soigner. On trouva la chose fort étrange! Nous n'étions point parents, et me faire entrer dans sa maison, c'était en quelque sorte y transporter un cadavre! Mon supérieur accéda à cette demande pour ne point me contrister; mais je vis bien qu'il ne comptait guère sur ma guérison. La veille de mon départ, il vint me voir et me dit : « Puisque vous avez quelque espoir de guérison, je ne veux pas vous interdire ce voyage, mais ne comptez pas trop sur les remèdes, placez toute votre confiance en la Sainte Vierge. » Voyant que mon supérieur avait ainsi perdu tout espoir dans les moyens humains, il me vint à la pensée que peut-être ces paroles étaient les dernières qu'il m'adressait. Je fis néammoins ce qu'il me disait et je me recommandai à la Sainte Vierge avec toute la ferveur dont j'étais capable.

« J'éprouvai la vérité de cette parole de saint Bernard qu' « on n'a jamais entendu dire que quelqu'un ait eu recours à cette bonne Mère sans voir exaucer sa prière ». Jusque-là tout nouveau remède m'avait

amené une recrudescence du mal; cette fois ce fut le contraire; à peine arrivé à Gogang, je me trouvai beaucoup mieux. Ces ulcères, que de savants remèdes n'avaient fait que développer, un pansement sommaire les cicatrisa peu à peu ; au bout de quatre mois, j'étais complètement guéri, ressuscité. On m'avait dit que tout au moins je resterais perclus ; mais pas du tout, je marche comme tout le monde.

« C'est bien Notre-Dame de Lavang qui m'a guéri, et je la remercie de tout mon cœur. Des savants, des saints se sont déclarés impuissants à célébrer dignement cette bonne Mère. Je ne suis qu'un ignorant qui ne sait pas s'exprimer ; je ne peux pas entreprendre pareille tâche, mais ces quelques lignes, écrites par ordre de mes supérieurs, disent à tous que Notre-Dame de Lavang n'abandonne jamais ceux qui ont recours à elle. »

A ce récit tout à la fois si intéressant et si simple, j'ajouterai quelques autres détails qui m'ont été donnés par le P. Mugnier.

Pierre Huy fit une neuvaine à Notre-Dame de Lavang pour lui demander sa guérison, et s'engagea par vœu d'aller en pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame lorsqu'il serait bien guéri et que ses supérieurs le lui permettraient. Pendant le cours de la neuvaine, une amélioration sensible se produisit, et environ un mois après, les ulcères étaient complètement cicatrisés. Mais comme l'organisme avait été sérieusement fatigué par une longue maladie qui avait duré plus d'une année, la guérison ne fut réellement complète qu'au bout de quatre mois.

Lorsque j'ai rencontré Pierre Huy à Quangtri, le 11 juillet 1917, il y avait à peu près 2 ans et 5 mois qu'il était guéri. Il paraissait jouir d'une excellente santé et m'a fait l'impression d'un séminariste modeste et pieux. Que Notre-Dame de Lavang, qui lui a donné une marque si sensible de sa protection, continue à l'aider à gravir les degrés du sanctuaire, et en fasse un prêtre zélé qui chantera sa gloire dans notre mission.

JÉSUS-HOSTIE

I

J'aime bien ta blanche Hostie
O Jésus !
La suave Eucharistie
Des Elus.
Pour me communiquer ta vie,
Ta vie, où rien ne manque plus,
Tu te fais la blanche Hostie,
O Jésus !
La suave Eucharistie
Des Elus.

REFRAIN.

O Pain de vie !
O mon Jésus ?
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

II

Tu deviens la nourriture,
O mon Roi !
D'une faible créature
Comme moi.
Pour me refaire une âme pure,
Un cœur pieux, digne de toi,
Tu deviens la nourriture,
O mon Roi !
D'une faible créature
Comme moi.

REFRAIN.

O manne pure !
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

III

Tu mets au front de l'enfance
Ton sceau d'or ;
Tu lui fais de l'innocence
Un trésor.
Pour doter son adolescence
D'un esprit ferme en son essor,
Tu mets au front de l'Enfance
Ton sceau d'or ;
Tu lui fais de l'innocence
Un trésor.

REFRAIN

Douce espérance !
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

IV

Tu te fais l'ami, le frère,
O grand Dieu !
De l'âme qui te révère
Au saint lieu.
Pour mieux entendre sa prière,

Pour lui parler de ton ciel bleu,
Tu te fais l'ami, le frère,
O grand Dieu !
De l'âme qui te révère
Au saint lieu.

REFRAIN.

Ami sincère,
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

V

Tu dis de douces paroles,
Bon Sauveur !
Aux tristes, dont tu consoles
La douleur.
Pour les sevrer des biens frivoles,
Pour les conduire au vrai bonheur,
Tu dis de douces paroles,
Bon Sauveur !
Aux tristes dont tu consoles
La douleur.

REFRAIN.

Toi qui consoles,
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

VI

De l'autel, au cœur mystique,
Chaque jour,
Tu dictes le saint cantique
De l'amour ;
Pour que, sur la lyre angélique,
Il chante et pleure tour à tour,
De l'autel, au cœur mystique,
Chaque jour,
Tu dictes le saint cantique
De l'amour.

REFRAIN.

Epoux mystique,
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

VII

Tu parais à ta colonne,
Sous le fouet,
Le front ceint de ta couronne,
Au gibet.
Pour que, semblable à la Madone,
L'ami pleure, pâle et muet,
Tu parais à ta colonne,
Sous le fouet,
Le front ceint de ta couronne,
Au gibet.

Refrain.

Sainte Madone !
Et toi Jésus !
Donnez-moi l'amour (ter) *des Elus !*

VIII

Tu mets dans sa lassitude
Ta bonté,
Dans son âpre solitude
Ta beauté.
Pour que dans sa béatitude,
Il chante ta suavité,
Tu mets dans sa solitude
Ta bonté,
Dans son âpre solitude
Ta beauté.

Refrain.

O plénitude !
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

IX

Tu lui dis dans ton silence,
Oh ! si bas !
Des choses que la science
Ne sait pas.
Pour guider son intelligence
Jusqu'où le verbe n'atteint pas,
Tu lui dis dans ton silence,
Oh ! si bas !
Des choses que la science
Ne sait pas.

REFRAIN.

Sainte science !
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

X

Tu viens, à l'heure bénie
De sa mort,
Donner ton Eucharistie
A ce fort.
Pour que dans ta paix infinie,
Joyeux, il entre sans effort,
Tu viens à l'heure bénie
De sa mort,
Donner ton Eucharistie
A ce fort.

REFRAIN.

O Dieu de Vie !
O mon Jésus !
Donne-moi l'amour (ter) *des Elus !*

Saïgon, décembre 1917.

J. A.

Ces paroles sont écrites pour la musique de Gounod, du cantique connu, intitulé : *La blanche Hostie.*

DU FRONT

CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Ordre de l'Infanterie de la Division.

Le Colonel commandant l'Infanterie de la ^e^ *Division cite à l'ordre de l'I. D.*

Le soldat LERESTIF, JOSEPH, *de la 10*^e^ *section des secrétaires d'Etat-Major. Pendant plus de trois ans a assuré les fonctions de secrétaire d'Etat-Major sans la moindre défaillance, exécutant avec intelligence, conscience et un dévouement inlassable, les travaux qui lui étaient confiés, en dépit d'installations précaires, et soumise fréquemment à de violents bombardements* (1^er^ décembre 1917).

M. Lerestif est un de nos aspirants originaire du diocèse de Saint-Brieuc.

Ordre du Régiment.

VANDAELE, GUSTAVE-ADOLPHE-ARSÈNE, *n° matricule 02651, infirmier auxiliaire du bataillon formant corps du 3*^e^ *zouaves. A montré un*

dévouement admirable en allant panser ses camarades sous un feu violent de l'ennemi. N'a quitté son poste dangereux qu'après avoir accompli sa mission et avoir aidé à rapporter les blessés en arrière, lors du combat de Hoang-xa-ha, le 19 septembre 1917. (Hanoï, le 9 décembre 1917).

M. Vandaele, originaire du diocèse de Paris, est missionnaire du Haut-Tonkin depuis 1899.

Ordre du Service de Santé.

Cette citation qui date de 1916 vient de nous être communiquée :

GRATON, JULES-CLÉMENT-ALCIME, *brancardier consciencieux et très dévoué pour les blessés ; a toujours fait preuve de courage et de dévouement, s'est particulièrement distingué au cours des opérations de juillet 1916 pendant les combats sous Verdun.*

M. Graton, originaire du diocèse de Luçon, est missionnaire du Maïssour depuis 1910.

MÉDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée au chasseur territorial BULLIARD, MARIE-FRANÇOIS-JULES, *du 65e bataillon de chasseurs : Brancardier, exemple constant de bravoure et d'abnégation. Au cours des récents combats s'est prodigué sans compter au milieu des chasseurs dans les circonstances les plus critiques et les plus difficiles. Est allé relever en avant des lignes, sous la menace des mitrailleuses ennemies, le chef de Corps grièvement blessé. Une blessure et 2 citations.* (Pour prendre rang du 3 avril 1918, G. Q. G. n° 6763).

M. Bulliard, originaire du diocèse de Besançon, est missionnaire de Kumbakonam (Inde) depuis 1904[1].

NOS GRAVURES

Nous donnons le portrait de trois des nôtres, un missionnaire et deux aspirants, tués à l'ennemi.

M. BOZEC[2], du diocèse de Quimper, missionnaire de la Cochinchine occidentale, tué devant Verdun, le 27 février 1916.

M. CUENOT[3], du diocèse de Besançon, sous-diacre, tué le 25 septembre 1915, en Champagne.

M. SALEFRANQUE[4], du diocèse de Bayonne, séminariste, tué au mois de mai 1917, sur le front oriental (armée de Salonique).

[1] Voir *Annales M.-E.*, n° 109, n° 116.
[2] Voir *Annales M.-E.*, n° 105, n° 107, n° 109.
[3] *Id.* n° 106, n° 107.
[4] *Id.* n° 114, n° 117.

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR



M. Bozec
1916



M. Salffranque
1917



M. Cuenot
1915

ŒUVRE DES PARTANTS

SOMMAIRE

Avis. — A nos associées. — Recommandations. — Nos morts.
Ouvrages sur les missions.

AVIS

Plusieurs de nos abonnés ou associés de la Picardie et de la Flandre ont été récemment obligés de quitter leur pays.

Nous les prions instamment de bien vouloir nous indiquer leur nouvelle adresse.

Si quelques-uns d'entre eux n'ont pas reçu le précédent numéro des *Annales* (n° 120), nous sommes à leur disposition pour le leur envoyer.

A NOS ASSOCIÉES

Nous avions annoncé notre Vente de Charité pour les 25 et 26 avril ; mais par suite du bombardement et des raids aériens sur Paris, cette Vente n'a pu avoir lieu.

Plusieurs personnes, parmi nos dévouées associées et nos acheteuses ordinaires, ont eu la charitable pensée de nous envoyer la somme qu'elles destinaient à la Vente.

Nous leur avons déjà exprimé et nous leur exprimons de nouveau notre bien sincère reconnaissance.

Nous nous permettons d'engager nos associés et abonnés qui le pourraient, malgré les difficulté de l'heure présente, à imiter ce bon exemple. Tous nos bienfaiteurs et bienfaitrices peuvent être assurés des meilleures prières de nos missionnaires.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons aux prières de nos Associés : la France, le Souverain Pontife, la Société des Missions-Étrangères, nos missionnaires et nos séminaristes-soldats, de nombreux réfugiés français et belges.

Les associées et leur dévouée zélatrice de Roubaix. — Les associées de Nancy. — Plusieurs associées, leurs enfants et petits-enfants. —

Six défunts. — De nombreux soldats. — Sept familles très éprouvées. — Quatre mariages. — L'avenir d'une jeune fille. — Deux pères de famille. — Deux situations. — Un prêtre. — Plusieurs intentions particulières. — Une grâce.

NOS MORTS

MISSIONNAIRES

MM. Roux, missionnaire du Kouy-tcheou.
Vallet, » du Maïssour.
Lagathu, » du Laos.
Meng, » de Séoul.
Patard, » de Pondichéry.
Freynet, » de Birmanie méridionale.
Geffroy, » de Cochinchine orientale.
Laurent, » » »
Jégorel, » vicaire général à Kumbakonam.

ASSOCIÉS

MESSE POUR LES DÉFUNTS

Le troisième vendredi de chaque mois, une messe est célébrée par le Directeur de l'Œuvre des Partants, pour tous les défunts dont on nous aura fait connaître le décès.

Mme Chenou.
Mme Valette.
Mme Melin-Collin.
Mme A. Truelle.
M. Jollivet.
Mme Jollivet.
M. de Candaveine.
M. P. Ansart.
Mlle R. Cauet.
Mise de Pompignan,
Mme Desvernay, très dévouée à l'œuvre, n'oubliait jamais, chaque année, de nous adresser une généreuse cotisation.
Mme Bernadet.
Mme Juiliard.
M. J. Vasnier, soldat, mort de blessures.
Mme Romanet du Caillaud.
Mme Caubrière, mère de deux missionnaires.

COTISATIONS PERPÉTUELLES

C[tesse] DE BEAUREPAIRE.
A. F. D. (Manche) pour demander une bonne mort.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons aux prières de nos Associés : la France, le Souverain Pontife, la Société des Missions-Étrangères, nos missionnaires et nos séminaristes-soldats, de nombreux réfugiés français et belges.

Les associés de Chalon-sur-Saône et leur zélatrice. — Quatre actions de grâces. — Un militaire. — Plusieurs familles éprouvées. — Un prêtre et ses intentions. — Plusieurs associés, leurs défunts, leurs intentions. — Plusieurs intentions particulières.

Une paroisse privée de son pasteur. — Une associée et sa famille. — Trois conversions. — Une associée, ses fils militaires, sa petite-fille.

La zélatrice et les associées d'Yvetot. — Deux conversions. — Deux familles éprouvées. — Le ministère et les intentions d'un prêtre. — Une communauté religieuse. — Un jeune homme. — Les associées d'Angers. — Un examen. — Un futur soldat. — Des soldats très exposés. — Une mère de famille et la santé de ses enfants.

NOS MORTS

MISSIONNAIRES

MM. H. MATHON, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères.
BALETTE, missionnaire à Tokio (Japon).
MONTMAYEUR, provicaire en Cochinchine occidentale.
SAURET, missionnaire à Nagasaki (Japon).
CLAUZET, » à Canton (Chine).

ASSOCIÉS

MESSE POUR LES DÉFUNTS

Le troisième vendredi de chaque mois, une messe est célébrée par le Directeur de l'Œuvre des Partants, pour tous les défunts dont on nous aura fait connaître le décès.

Cte DE RIBES.
Ctesse DE PUGET.
Mlle MAGNIN.
M. BRUANT.
M. le Chanoine GARRY.
Sr FÉBRONIE.
M. G. ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET, frère de Mme la baronne de Gargan qui fut vice-présidente de l'Œuvre des Partants et grande bienfaitrice de nos Missions.
Mme BERGERON.
Mme SOUBILLE.
Mme DELAHAYE.
Mlle HUBY.
M. ROUSSEL.
M. l'abbé DUCATEAU, frère d'un missionnaire.
Mlle CATROUX.
Mme HÉBERT.
M. le Ct LAGRANGE, mort pour la France.
Mme GERBEAUT.
Mme GROS.
Mme ADIGARD.
Mlle LEGRAND.
M. Bernard DE LOISY.



Le Gérant : H. HULBRON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices. 626-17